SOMMAIRE

Pages

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 24 janvier 2001 1

CHAPITRE I - RAPPEL DES PRINCIPALES ÉTAPES DU PASSAGE À L'EURO 7

I - GÉNÉRALITÉS SUR LE PROCESSUS 7

A - LES OBJECTIFS DE L'UNION MONÉTAIRE.....7
1. L'élimination du risque de change intra-européen 8
2. La pression modératrice sur les taux d'intérêt 8
3. Un accélérateur de la concurrence.....9
4. Un facteur de croissance au sein de l'Union.....9
5. La disparition des coûts de change 10
6. L'affirmation d'un pôle monétaire international 10

B - LES ÉTAPES DE L'UNION MONÉTAIRE (1998-2000).....13

II - L'ACHÈVEMENT DE LA MISE EN PLACE DE L'EURO 14

A - L'EXTENSION DE L'USAGE DE L'EURO SCRIPTURAL.....14

B - LE LANCEMENT DE L'EURO FIDUCIAIRE.....15
1. Phase de préparation avant le 1er janvier 2002 17
2. Deuxième phase, de double circulation 17
3. Troisième phase : le retrait des francs 18

CHAPITRE II - L'ÉTAT DE PRÉPARATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS ÉCONOMIQUES EN RELATION AVEC LE CITOYEN 21

I - LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.....21

II - LES ENTREPRISES 22

III - LE COMMERCE.....25

IV - LES ADMINISTRATIONS 26

CHAPITRE III - LES BESOINS DU CITOYEN.....29

CHAPITRE IV - PROPOSITIONS.....33

I - INFORMER ET FORMER LE CITOYEN.....34

A - INFORMER.....34
1. L'euro réel 34
2. L'euro pratique 34
3. L'euro confiance.....35

B - FORMER LES CITOYENS.....35

II - L'EURO ET LES AGENTS ÉCONOMIQUES 37

III - PRENDRE RAPIDEMENT DES MESURES CONCRÈTES INDISPENSABLES.....38

ANNEXE A L'AVIS.....43

SCRUTIN.....43

DÉCLARATIONS DES GROUPES.....45

DOCUMENT ANNEXE 63

AVIS

adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 24 janvier 2001

Au cours de sa réunion du 4 juillet 2000, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des Finances la préparation d'un avis intitulé « *L'euro et le citoyen* »[1].

La section a désigné M. Georges de la Loyère comme rapporteur.

Pour information, la section des finances a successivement entendu :

- M. Didier Robert, Secrétaire général d'ATD Quart Monde ;
- M. Thierry Vissol, Directeur à la DG XXIV de la Commission européenne ;
- M. Gérard Soularue, Président de l'Association française des trésoriers d'entreprises ;
- M. Emmanuel Constans, Directeur de la Mission de préparation des administrations publiques à l'euro ;
- Mme Véronique Crespel, Responsable de la consommation à Familles de France ;
- M. Jean-Louis Nachury, Président directeur général de Hachette Distribution Services SA.

Le rapporteur a en outre effectué un déplacement à la Commission européenne à Bruxelles.

Le rapporteur remercie les personnes avec lesquelles il a pu avoir des entretiens pour l'aide qu'elles lui ont apportée :

- des représentants de la Commission européenne (DG II : Direction générale des Affaires économiques et financières et DG XXIV : Direction générale de la Santé et de la Protection des Consommateurs) ;
- M. Claude Vignon, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, ancien conseiller économique et social, membre du groupe de l'artisanat ;
- M. Alain Vienney, Caissier général de la Banque de France, et M. Gilles Lardy, Directeur de l'émission et de la circulation fiduciaire à la Banque de France ;
- M. Jean-Jacques Bonnaud, rapporteur de l'avis *« Les conditions d'une bonne acceptation de l'euro par les citoyens »* ;
- MM. Jean-Pierre Morel et Nonce Paolini, Directeurs généraux adjoints de TF1 ;
- MM. Ducart et Verdier, La Poste ;
- M. Christian Huard, Secrétaire général de l'Association d'éducation et d'information du consommateur (FEN) ;
- M. Pierre Marleix, Secrétaire général de l'Association FO Consommateurs.

---

[1] L'ensemble du projet d'avis a été adopté par 137 voix et 38 abstentions au scrutin public (voir résultat du scrutin en annexe).

En juin 1998, le Conseil économique et social a approuvé un avis sur le rapport de M. Jean-Jacques Bonnaud, intitulé « *Les conditions d'une bonne acceptation de l'euro par les citoyens* ».

Depuis lors, l'euro a été introduit sur les marchés financiers : il est devenu, pour onze pays d'abord et maintenant douze, une monnaie à part entière, cotée sur les marchés de change, utilisée dans les transactions entre intermédiaires financiers, support des opérations de crédit et de placement. Ce n'est pas un évènement mineur. Depuis des décennies, l'idée d'une monnaie unique européenne avait été évoquée ; en 1989, elle prend corps : le rapport du Comité Delors a tracé les grandes lignes du processus d'intégration monétaire. Il n'a fallu que dix ans pour parvenir à l'approbation puis à la mise en œuvre concrète de cette monnaie.

Pour le citoyen, après la curiosité suscitée par la naissance de l'euro, en janvier 1999, l'intérêt semble être retombé. Si la plupart des documents financiers portent désormais la double mention des sommes en francs et en euros, rares sont les particuliers qui règlent leurs achats en euro. Même si les placements sont effectués en euro, puisque les marchés financiers et les banques utilisent cette nouvelle monnaie, les particuliers continuent de raisonner en francs.

Il reste un an pour préparer les citoyens, et parmi eux particulièrement les personnes fragiles (personnes âgées, handicapées, en situation d'exclusion sociale…) au passage définitif à l'euro. Très rapidement, au début de 2002, les repères en francs disparaîtront. Il faut donc avoir permis au préalable à tous les Français d'une part d'avoir connaissance précisément des étapes du processus et de ses conséquences sur les différents actes financiers, d'autre part de se familiariser avec les nouveaux signes monétaires (billets et pièces).

Le présent avis s'attache à faire le point sur l'état des travaux sur l'introduction de l'euro et propose quelques orientations visant à utiliser au mieux les quelques mois encore disponibles pour que les Français abordent avec sérénité l'ultime passage à la monnaie unique européenne.

CHAPITRE I
RAPPEL DES PRINCIPALES ÉTAPES DU PASSAGE À L'EURO

I - GÉNÉRALITÉS SUR LE PROCESSUS

La construction de l'Union européenne est une aventure inédite, décidée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et poursuivie depuis malgré les difficultés. Elle couvre tous les aspects de la vie du citoyen et englobe donc toutes les politiques (juridiques, sociales, économiques, de défense…). Dans le domaine économique, la création de l'euro constitue une étape importante dans le chemin vers l'Union. Pour y parvenir, il a fallu organiser la convergence des états participants ce qui a requis une discipline macro-économique forte. Les efforts ainsi demandés aux citoyens n'ont pas contribué à rendre l'euro très populaire d'autant que les avantages qu'il apporte sont moins faciles à percevoir et ne seront pleinement atteints qu'au terme de son introduction. Il importe maintenant de bien faire comprendre que ce processus arrive à son terme, que des efforts d'adaptation à la nouvelle monnaie sont encore nécessaires mais qu'ensuite l'Europe aura réellement progressé car un vrai langage commun, monétaire, est un élément d'intégration identitaire fort dont notre continent a besoin pour se construire.

Même si l'idée d'une monnaie européenne est ancienne, les étapes de son introduction concrète ont été définies dans le rapport du Comité Delors approuvé en juin 1989 et précisées notamment en décembre 1995 au Conseil européen de Madrid[1]. En effet, la renonciation volontaire par les états membres à leur pouvoir monétaire supposait que des conditions nombreuses, politiques, économiques et techniques soient réunies. Ce processus très complexe aurait pu être interrompu à diverses reprises et certains membres de l'Union européenne ont d'ailleurs choisi de différer leur participation (Danemark[2], Royaume-Uni, Suède). Toutefois, les avantages découlant de la réalisation de l'Union monétaire ont paru suffisamment importants pour que tous les obstacles soient successivement franchis, en dépit des turbulences survenues notamment en 1992 et 1993 sur les marchés de change et des modifications de la conjoncture économique tout au long de cette décennie.

A - LES OBJECTIFS DE L'UNION MONÉTAIRE

L'importance des objectifs justifie l'opiniâtreté avec laquelle les gouvernements des pays membres de l'UEM ont poursuivi et poursuivent encore leur chemin vers la pleine réalisation d'une monnaie unique. Certains bénéfices attendus de la mise en place de l'euro sont déjà présents : il s'agit principalement

---

[1] Cf. Avis du Conseil économique et social de juin 1998 sur le rapport de M. Jean-Jacques Bonnaud « *Les conditions d'une bonne acceptation de l'euro par les citoyens* ».

[2] Par un referendum en septembre 2000, les Danois ont repoussé la participation à l'euro à une courte majorité.

de l'élimination du risque de change intra-européen ; les autres n'existeront pleinement qu'avec l'achèvement du processus en cours.

1. L'élimination du risque de change intra-européen

Il est patent depuis 1999 et même mai 1998.

Les années 80 et 90 ont été marquées par d'amples fluctuations des taux de change entre les principales monnaies mondiales et entre monnaies européennes. Les politiques macro-économiques en ont été profondément affectées et le mécanisme conçu pour limiter, en Europe, de telles fluctuations, le système monétaire européen, s'il a plutôt bien rempli son rôle, a connu des crises et a généré de fortes contraintes. En outre, l'existence de risques de change entre pays européens induit des coûts pour les entreprises engagées dans le commerce international qui veulent couvrir ce risque.

La fixité irrévocable des taux de change entre monnaies de la zone euro a par définition éliminé le risque de change et toute variation de change : les relations commerciales et financières entre entreprises de la zone ont ainsi été sécurisées. Sur le plan macro-économique, les contraintes découlant de la participation au système monétaire européen ont disparu au profit de l'intégration dans une zone monétaire unique.

Il est intéressant de noter que, alors que le calendrier et les modalités de la fixation irrévocable des parités, au 1er janvier 1999, avaient suscité de nombreuses études, de multiples débats et des craintes de turbulences sur les marchés, les taux de conversion bilatéraux ont finalement fait l'objet d'une annonce préalable, lors des rencontres de Bruxelles en mai 1998, et les marchés de change ont par la suite convergé sans remous vers ces parités pré-annoncées. En l'absence de l'euro, en 2000, la hausse du dollar aurait pu provoquer de vives tensions entre les monnaies européennes et ces divergences d'évolution des taux de change auraient gravement pénalisé les entreprises et nui à la croissance et à l'emploi.

2. La pression modératrice sur les taux d'intérêt

Il est trop tôt pour juger du caractère effectif de cette pression, qui dépend aussi du degré d'intégration des marchés de capitaux européens.

Il reste que le changement de dimension des marchés financiers et le cadre général de stabilité dans lequel s'inscrivent les politiques économiques de l'Union sont de nature à améliorer l'ajustement des besoins et des capacités de financement, à accroître la compétitivité des institutions financières et à exercer un effet modérateur permanent sur les taux d'intérêt de marché (cf. en particulier avis du Comité économique et social européen du 2 mars 2000).

Le pacte de stabilité et de croissance souscrit par les états membres de la zone euro contribue aussi à modérer les besoins de financement publics et donc les taux d'intérêt. Quant à la prime d'assurance que devaient supporter certains états contre une éventuelle dépréciation de leur devise, elle a évidemment disparu même si les différences entre les qualités de signature peuvent subsister (en pratique, ces écarts - « *spreads* » - sont relativement faibles malgré les différences d'endettement des pays de la zone euro).

3. Un accélérateur de la concurrence

La monnaie unique, en facilitant les comparaisons de prix, va renforcer la concurrence d'autant que sa mise en place coïncide avec le développement des nouvelles technologies de l'information. Le marché unique devrait ainsi progressivement devenir une réalité. Pour en percevoir pleinement les effets, il faut cependant que l'euro soit réellement utilisé pour les paiements dans les états de la zone et non seulement, comme aujourd'hui, dans les transactions financières. L'efficacité de l'économie européenne devrait être accrue par une véritable liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et des hommes que l'euro facilitera : l'allocation des facteurs de production devrait être améliorée car les prix, les coûts salariaux (salaires et charges sociales), les charges fiscales, exprimés dans la même unité, pourront être plus aisément comparés à l'échelle européenne et les décisions économiques se prendront donc plus naturellement à cette échelle. Le marché unique, entré en vigueur en 1993, avait besoin de son complément logique, la monnaie unique, pour trouver sa véritable dimension.

Cette efficacité accrue, bénéfique au plan macro-économique, devrait aussi être profitable au citoyen consommateur : le marché européen (environ 300 millions d'habitants dans la zone euro) est vaste et les prix, masqués par les différences entre monnaies nationales, vont devenir plus transparents et se rapprocheront progressivement dans la zone sous la pression de la concurrence, via les comportements des distributeurs notamment. Ce rapprochement sera cependant progressif : les marchés demeurent segmentés par les réglementations mais aussi les différences de goûts et de cultures (pour les produits alimentaires par exemple). Il est clair cependant que la monnaie unique va accélérer l'unification concrète du marché européen. Comprendre celui-ci, anticiper les attentes du consommateur européen, qui en même temps va découvrir le commerce électronique, est un défi majeur auquel sont confrontés d'ores et déjà les entreprises, les commerçants, les réseaux de distribution.

4. Un facteur de croissance au sein de l'Union

L'existence d'un vaste marché unifié, dans un cadre de stabilité macro-économique autorisant des taux d'intérêt modérés, est propre à favoriser une croissance durable non inflationniste. Les échanges intra-européens, déjà très importants, devraient encore se développer et la zone euro devrait bénéficier de l'atténuation de sa contrainte extérieure (le taux d'ouverture de la zone avec le reste du monde[1] est d'environ 13 %, en % du PIB contre 12,2 % pour les Etats-Unis[2]). Ainsi, la politique économique de l'ensemble de la zone retrouve-t-elle une autonomie dont ses membres ont été privés depuis longtemps ; les politiques de relance françaises (en 1976 et 1982 par exemple) ont en effet vite buté sur la contrainte extérieure. Au niveau de la zone euro, qui dépend assez peu des échanges extérieurs, un degré de liberté supplémentaire est retrouvé.

---

[1] Les exportations intra Union européenne représentent quelques 60 % du total des exportations de l'Union ; la part des importations intra Union est du même ordre de grandeur (source : Eurostat (1997) Mission INSEE du CES).

[2] Source : Eurostat.

Les investissements des entreprises devraient être stimulés par l'existence d'un marché intérieur de grande dimension offrant de nouvelles opportunités. Les ménages devraient bénéficier de la stabilité des prix et de la croissance permettant une baisse du chômage, leur confiance alimentant à son tour l'activité.

C'est peut-être l'amorce de ce phénomène que l'on voit se réaliser depuis 1999 et qui a probablement facilité une nette reprise de la croissance, en dépit des chocs externes survenus (crises asiatique et russe, hausse du prix du pétrole).

5. La disparition des coûts de change

Il s'agit d'un des avantages les plus visibles attendus de la mise en place de la monnaie unique. Cette réduction des coûts n'interviendra toutefois de manière significative que lorsque l'euro circulera réellement dans la zone.

D'ores et déjà, les commissions destinées à couvrir le risque de change, partie des frais totaux de change, ont disparu entre monnaies de la zone de sorte que les échanges sont devenus moins onéreux. L'absence d'un système européen de paiements freine l'alignement du coût des opérations transfrontières sur celui des opérations nationales. L'euro fiduciaire (en billets et en pièces) supprimera le change manuel puisqu'il sera utilisable par tous dans tous les pays de la zone. De même, la mise au point d'un système européen véritablement intégré d'échanges interbancaires réduira considérablement à terme le coût des transactions financières scripturales transfrontalières. Cette action est particulièrement urgente à mettre en œuvre car le coût élevé des transactions transfrontalières est, comme l'a souligné la Commission européenne à plusieurs reprises, incompréhensible pour les consommateurs dans le cadre d'un « marché unique sans frontières » et d'une monnaie unique.

De manière moins visible peut-être mais significativement, l'euro permettra aux entreprises de gérer leur trésorerie et leur comptabilité de manière plus efficace et moins coûteuse, les opérations dans l'ensemble de la zone pouvant être traitées de manière homogène.

6. L'affirmation d'un pôle monétaire international

Un des avantages souvent avancé de l'Union économique et monétaire serait la possibilité pour l'euro de disposer d'un statut de monnaie internationale, concurrent potentiel du dollar américain.

En effet, l'Europe constitue une zone disposant d'un potentiel économique et commercial de première importance[1], ouverte aux échanges extérieurs et dotée d'un cadre de stabilité macro-économique. Elle présente donc les caractéristiques nécessaires pour prétendre disposer d'une monnaie internationale, c'est-à-dire utilisée dans les règlements des échanges commerciaux, dans les flux financiers internationaux de placement ou d'endettement, voire comme monnaie de réserve.

Depuis la création de l'euro, les taux d'intérêt de cette nouvelle monnaie ont été inférieurs à ceux du dollar, en liaison avec l'activité économique plus modérée de l'Europe. En outre, au premier semestre de l'an 2000, la zone euro a

---

[1] Ainsi, le PIB de la zone euro (onze pays en 2000) représente 72 % du PIB américain en prix courants (source : Eurostat 1998).

enregistré un déficit de sa balance courante de 1 à 2 milliards d'euros par mois, ce qui marque une nette détérioration par rapport aux excédents des années antérieures. L'apparition de ce déficit courant n'est pas de nature à renforcer l'euro même si l'on peut objecter que le dollar reste fort alors que le déficit extérieur des Etats-Unis est élevé ; elle implique une réflexion sur les moyens de le financer, si l'on veut en outre que les entreprises de la zone puissent investir suffisamment, dans les nouvelles technologies notamment.

Graphique 1 : Taux de change de l'euro avec le dollar : 1999-2000
(en moyenne mensuelle)

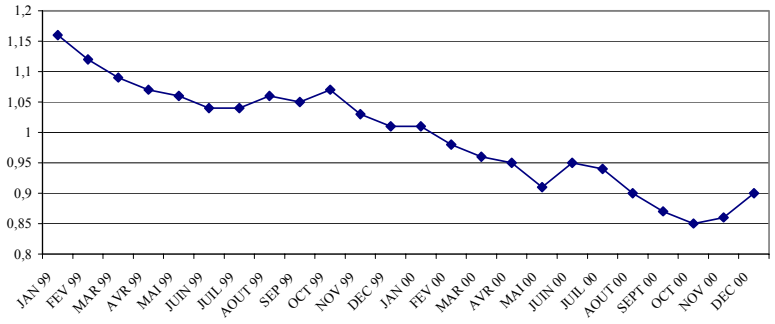

Source : Banque Centrale Européenne, Mission INSEE du Conseil économique et social.

La faiblesse de l'euro par rapport au dollar depuis sa création, en janvier 1999, doit être relativisée. Depuis la mise en place du système monétaire européen, en 1979, le dollar a en effet amplement varié vis à vis des monnaies européennes liées entre elles, en fonction notamment des cycles conjoncturels. Ainsi, le dollar a dépassé les 10 F en 1985 et est revenu à 4,90 F fin 1995, tandis que depuis novembre 2000, le cours de l'euro s'est à nouveau apprécié par rapport au dollar. Il convient d'être particulièrement prudent sur l'interprétation de ces variations de change, celles-ci résultant de facteurs divers : différentiels de politique macro-économique, allocation des portefeuilles, anticipations des acteurs…

Graphique 2 : Taux de change de l'euro avec le dollar : 1980-2000
(en moyenne mensuelle)

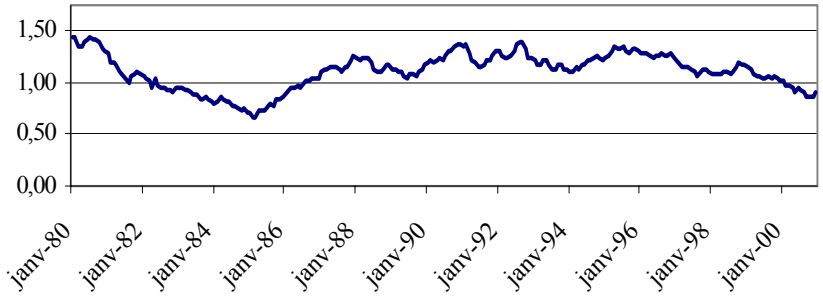

Source : OCDE, Mission INSEE du Conseil économique et social.

En théorie pourtant, certains pays pourraient être tentés par une diversification de leurs avoirs en devises (pays candidats à l'Union européenne, pays d'Afrique, Japon, Chine…) mais l'absence de lisibilité suffisante du processus de prises de décisions économiques dans la zone euro semble être un frein à ce mouvement. Certes, la BCE gère l'euro de manière indépendante et avec pour objectif le maintien de la stabilité des prix, ce qui est propre à rassurer les marchés sur la valeur de l'euro même s'il lui faut construire une crédibilité découlant d'une succession de résultats positifs. Mais l'Eurogroupe, qui rassemble les ministres des Finances de la zone, fonctionne encore de manière assez opaque et peu visible de sorte que l'incertitude demeure sur la coordination des politiques économiques.

De fait, l'euro a très vite pris une place importante dans les marchés de capitaux internationaux. A fin 1999, 29,1 % des titres de dette internationaux étaient libellés en euros contre 46,8 % en dollars, 10 % en yens et 14,1 % en autres devises.

En décembre 1999, un an après l'introduction de l'euro, l'encours des titres libellés en euros, à court et à long terme, hors actions atteignait 6 669 milliards d'euros, les émetteurs étant à 90 % des résidents de la zone. Ces titres sont émis à 90 % à long terme (c'est-à-dire pour une durée supérieure à un an). Les titres émis par les résidents de la zone euro sont le fait, à 56 % des administrations publiques et à 40 % des institutions financières, les sociétés non financières ne représentant que 4 %. En un an (mai 1999 à mai 2000), l'encours de ces titres a progressé de 7 %. En dépit des barrières réglementaires et fiscales qui subsistent mais s'amenuisent progressivement, les marchés monétaires et obligataires de la zone euro sont assez bien intégrés, notamment les marchés de la dette publique[1]. En revanche, les marchés d'actions restent davantage cloisonnés ; l'adoption prochaine de directives européennes (notamment sur les OPA) et une meilleure comparabilité des comptabilités d'entreprises devraient permettre d'améliorer cette situation, qui est particulièrement préjudiciable aux PME.

La liquidité et l'intégration des marchés sont des atouts essentiels pour permettre à l'euro de renforcer son statut international.

De même, le renforcement de la sécurité financière, par un accroissement des coopérations entre autorités de régulation des différents marchés de capitaux européens, conforterait la confiance dans l'euro.

En revanche, la facturation en euros dans les échanges internationaux reste faible, ce qui contribue à renchérir les matières premières importées (pétrole notamment) libellées en dollars.

Ainsi, les avantages attendus du statut international de l'euro : renforcement de l'activité financière en Europe, partage du seigneuriage monétaire international, commerce extérieur libellé en euro, contribution à la stabilité du système monétaire international, n'ont-ils pu être totalement obtenus à ce jour. Il conviendrait d'attacher une grande importance à l'institution d'une image favorable de l'euro, propre à convaincre internationalement.

---

[1] Cf. Occasional paper de la Banque centrale européenne : « *The impact of the euro on money and bond markets* » par Javier Santillán, Marc Bayle et Christian Thygesen (juillet 2000).

B - LES ÉTAPES DE L'UNION MONÉTAIRE (1998-2000)

Les diverses étapes de mise en place de l'euro ont suivi, dans les grandes lignes, le scénario défini dans le rapport du Comité Delors.

Nous ne rappellerons ici que les décisions prises depuis la publication de l'avis du Conseil économique et social de juin 1998 déjà cité :

- en mai 1998, le sommet de Bruxelles a établi la liste des onze pays qui participeraient à l'euro dès le 1er janvier 1999 : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. (Depuis lors, au Conseil de Feira en juin 2000, l'entrée de la Grèce au 1er janvier 2001 a été décidée) ;
- le 1er juin 1998, le Système européen de banques centrales (SEBC) et la Banque centrale européenne (BCE) ont été institués de manière à pouvoir exercer pleinement leurs compétences au 1er janvier 1999 ;
- le sommet européen de Cardiff, en juin 1998, s'est félicité de cette avancée même si les questions débattues (élargissement de l'Union économique et monétaire et fonctionnement des institutions européennes) n'étaient pas centrées sur l'euro ;
- le sommet de Vienne, en décembre 1998, a invité le Conseil Ecofin à formaliser une décision sur la représentation de l'Union monétaire dans les instances internationales (G7 devenu G8 Finances – FMI, Banque mondiale…) ;
- le 1er janvier 1999, l'euro a été créé et immédiatement introduit sur les marchés financiers et de change. Les monnaies des onze pays participants ont cessé d'exister au plan international (seul l'euro est désormais traité contre les devises des pays hors Union économique et monétaire) (UEM) ; elles ont continué à être utilisées à l'intérieur des pays concernés, juridiquement en tant que subdivisions non décimales de l'euro. Toutefois, sur les marchés monétaires, financiers et de valeurs mobilières, seul l'euro est désormais en usage, le système bancaire assurant, durant la période transitoire (jusqu'au 1er janvier 2002), la conversion automatique en monnaies nationales des sommes libellées en euros.
- Il est à ce stade utile de remarquer que ce passage des monnaies nationales à l'euro et la modification induite des marchés de change se sont opérés sans heurts majeurs dans tous les pays de la zone ce qui n'était nullement assuré au départ.
- le sommet de Cologne, en juin 1999, a adopté un pacte européen pour l'emploi fixant les règles d'une « coopération plus étroite en vue de favoriser l'emploi et les réformes économiques en Europe » (amélioration de l'efficacité des marchés du travail, réformes structurelles des marchés des biens, des services et des capitaux, mise en place d'un dialogue macro-économique entre les états-membres en vue d'obtenir une croissance durable non inflationniste) ;

- le Conseil européen extraordinaire de Lisbonne, en mars 2000, faisant suite au Conseil européen d'Helsinki de décembre 1999, a adopté les grandes lignes d'une stratégie globale visant, entre autres, à moderniser le modèle social européen et à entretenir les conditions d'une croissance durable. Il a été également décidé de renforcer l'intégration des marchés financiers par un plan d'action en faveur du capital-risque (échéance : 2003) et un plan d'action pour les services financiers (échéance : 2005) ainsi que d'accélérer l'adoption des directives en préparation (OPA, monnaie électronique, services financiers à distance…). Le Conseil a estimé que ce renforcement de l'intégration est essentiel pour exploiter pleinement les effets positifs de l'euro déjà perceptibles dans l'évolution économique en cours ;
- le Conseil européen de Feira, en juin 2000, a surtout traité de la question de la réforme des institutions communautaires et, en particulier, des coopérations renforcées. Il a noté avec satisfaction l'adoption des directives sur le commerce et la monnaie électroniques et les avancées en matière de plan d'action sur les services financiers (OPA…). Enfin, l'entrée de la Grèce dans la zone euro a été approuvée au 1er janvier 2001 (cf. supra). Il s'agit du premier élargissement de la zone euro depuis sa constitution. On notera que la Grèce entend procéder à l'introduction des pièces et des billets en euros en même temps que les autres pays de la zone, le 1er janvier 2002.

II - L'ACHÈVEMENT DE LA MISE EN PLACE DE L'EURO

Actuellement, l'euro est déjà la monnaie des douze pays membres de la zone. Il existe sur les marchés de change, monétaire et obligataire ainsi que pour les transactions financières et boursières.

Il peut être utilisé sous forme scripturale par accord entre les parties (principe dit de « ni interdiction – ni obligation »).

En revanche, une période transitoire (1er janvier 1999–31 décembre 2001) a été jugée nécessaire pour permettre la fabrication des billets et des pièces en euros (**14,5 milliards de billets et 70 milliards de pièces devant être produits dans l'ensemble de la zone**) ainsi que pour préparer l'adaptation des différents acteurs (administrations, banques, entreprises) à l'introduction de la monnaie fiduciaire, utilisée pour de multiples paiements de faible montant et dans les automates.

A - L'EXTENSION DE L'USAGE DE L'EURO SCRIPTURAL

Après une courte période d'intérêt suscité par l'adoption de l'euro en janvier 1999 et par l'annonce médiatisée de sa parité avec le franc français : 6,55957, les citoyens n'ont pas réellement adopté l'euro pour leurs opérations courantes. Même s'ils reçoivent en général leurs relevés bancaires et leurs factures avec la double indication des valeurs en francs et en euros, ils ont conservé leur habitude de calculer en francs. Peu de chéquiers en euros, pourtant

disponibles sur demande, ont été commandés. Très peu de transactions sur carte bancaire à l'intérieur des frontières sont libellées en euros.

Pour certains, l'euro apparaît encore comme une monnaie un peu irréelle, dont l'utilisation interviendra dans un futur lointain parfois imprécis. Pour d'autres, il est inutile d'anticiper l'arrivée de l'euro fiduciaire en compliquant sa vie quotidienne avec l'usage concomitant de deux monnaies : l'apprentissage se fera en janvier 2002. Pour ceux qui ont l'habitude, durant leurs voyages, d'effectuer des opérations de change, ce choix paraît le plus judicieux.

Cependant, un passage brutal d'une monnaie à l'autre (scénario dit du *« big bang »*) présente de grosses difficultés pour certaines personnes et c'est une des raisons pour lesquelles les deux étapes ont été jugées indispensables. Si aucune transition graduelle n'est ménagée d'ici là, ce *« big bang »* risque de se produire en janvier 2002.

Conscientes de ce risque, les banques, les autres institutions financières, les grandes entreprises, qui pratiquent déjà le double affichage, envisagent d'utiliser l'année 2001, et notamment le second semestre, pour renforcer l'usage de l'euro scriptural par les petites entreprises et les particuliers (cf. ci-après chapitre 2). Il serait bon qu'une synergie se crée à ce moment pour que, volontairement, les agents économiques utilisent l'euro : recevant leurs revenus, pour certains d'entre eux, en euros, ils souhaiteront dépenser en euros et les commerçants devraient répondre à cette demande.

B - LE LANCEMENT DE L'EURO FIDUCIAIRE

En France, le Comité national de l'euro – instance, présidée par le ministre des Finances, qui regroupe les différentes parties concernées par la mise en place de la monnaie unique - a validé, en février 2000, les orientations nationales interprofessionnelles pour l'introduction des billets et des pièces en euros[1]. La France a été ainsi l'un des premiers pays de la zone à préciser le scénario retenu pour cette *« mutation exceptionnelle »* (Laurent Fabius). Il appartient en effet à chaque Etat, en application du principe de subsidiarité, de préciser les conditions pratiques de cette opération, dans le respect du règlement 974/98 du Conseil de l'Union européenne du 3 mai 1998 et des règles générales définies par le Conseil ECOFIN du 8 novembre 1999.

Le passage à l'euro fiduciaire nécessite **le remplacement d'environ 1,4 milliard de billets et 7 à 10 milliards de pièces en francs** constitués de coupures de rendu de monnaie (pièces, billets de 20 F et 50 F), de coupures de paiement (billets de 100 F et de 200 F et, dans une moindre mesure, de 500 F), de coupures de thésaurisation (billets de 500 F et une partie des billets de 100 F et de 200 F) et d'encaisses dormantes de pièces. Les pièces distribuées représenteront 32 000 tonnes soit quatre fois le poids de la Tour Eiffel.

Le scénario de passage vise :

- en premier lieu à assurer l'alimentation et la fluidité des circuits commerciaux dès le1er janvier 2002, et notamment les opérations de rendu de monnaie effectuées par les commerçants (à cet effet,

[1] Cf. rapport « *Orientations nationales pour l'introduction des pièces et des billets en euros* » (Comité national de l'euro du 11 février 2000).

3 milliards de pièces au minimum devront être disponibles dans les tout premiers jours de 2002) ;

- en deuxième lieu à réduire au maximum les appréhensions et les contraintes de tous les acteurs (consommateurs, commerçants, établissements de crédit et assimilés…) par une transition en douceur ;
- et en dernier lieu à assurer un étalement des échanges de francs, notamment de ceux qui sont thésaurisés (la Banque de France estime que 75 % des billets de 500 F et 20 % des coupures de 100 F et 200 F sont dans ce cas) afin de limiter l'engorgement aux guichets bancaires.

Il a été élaboré avec le souci d'être compréhensible par le plus grand nombre en s'appuyant au maximum sur la réponse aux besoins ou sur l'incitation et au minimum sur la contrainte.

Il vise à ne pas provoquer de distorsion de concurrence entre les différentes catégories d'acteurs et les solutions les moins onéreuses pour la collectivité nationale ont été recherchées.

La plupart des acteurs souhaitent une durée de double circulation la plus courte possible. Les commerçants, en particulier, désirent limiter au maximum la période pendant laquelle ils subiront les conséquences (double encaisse…) du changement monétaire.

Pour cela, il convient que le rendu de monnaie soit effectué en euros, même lors d'un paiement en francs, afin d'éponger le plus rapidement possible les encaisses en francs. Mais les fonds de caisse des commerçants devraient être d'un montant très élevé si les consommateurs eux-mêmes ne disposaient pas parallèlement d'approvisionnements en euros. En conséquence, une pré-alimentation du public devra être envisagée selon des modalités particulières : la Banque centrale européenne a en effet exprimé de fortes réticences à une diffusion trop importante de moyens de paiement en euros avant la date de mise en circulation officielle, cette nouvelle étape à l'intérieur de la période transitoire introduisant un risque supplémentaire de confusion. La pré-alimentation du public permettra en outre un apprentissage préalable de nature à réduire les incertitudes et en particulier les hésitations lors des transactions de janvier (période de soldes, de paiement des prestations sociales…). Pour toutes ces raisons, des kits de pièces seront proposés au public mais il n'y aura pas de pré-alimentation en billets.

Il convient également de souligner que la question du passage à l'euro fiduciaire ne se pose pas partout en France de la même façon. Les spécificités géographiques et socio-économiques des départements et collectivités territoriales d'outre-mer, où l'euro circulera dans les mêmes conditions qu'en métropole, poseront des problèmes particuliers appelant des réponses adaptées. Cette problématique est étudiée dans le cadre d'un groupe de travail associant l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), la Banque de France, la Direction du Trésor et des établissements de crédit et assimilés.

Au total, l'opération comportera trois étapes :

1. Phase de préparation avant le 1er janvier 2002 (en pratique de septembre à fin 2001)

Dès septembre, les établissements de crédit et La Poste seront pré-alimentés en pièces puis, en décembre, en billets (notamment petites coupures). Cela permettra notamment de remplir en temps utile les Distributeurs automatiques de billets (DAB) qui devront être transformés en 2000 et 2001 pour être en mesure de délivrer les nouveaux billets.

En décembre 2001, les commerces pourront également se procurer des fonds de caisse sous forme de kits standardisés de 222 euros (comportant 640 pièces) afin d'être en mesure de rendre la monnaie en euros à partir du 1er janvier 2002. Des rouleaux de pièces ou des lots à la demande pourront être également fournis par des prestataires de services, à la grande distribution notamment. Les commerçants pourront enfin commander des billets de 5 euros leur permettant de rendre la monnaie.

Enfin, des kits de pièces valant 100 F (soit 40 pièces représentant au total 15,25 euros) seront vendus au public dans des points de vente habilités (les guichets des établissements de crédit et assimilés pour l'essentiel), dans la seconde quinzaine de décembre, afin de permettre à chacun de se familiariser avec la nouvelle monnaie. Les règles de conversion[1] seront appliquées (100 F = 15,24 euros) et 1 centime d'euro sera offert. 45 millions de kits seront disponibles.

Bien évidemment, les paiements en euro fiduciaire ne pourront avoir lieu durant cette période, ce qui devra être clairement indiqué au grand public. D'importantes campagnes de communication sont d'ailleurs prévues pendant cette phase afin de bien faire connaître le scénario de mise en place des billets et des pièces. Les kits dits « premiers euros » devront être bien identifiés par le public et leurs lieux de vente bien précisés afin d'éviter tout risque d'escroquerie.

2. Deuxième phase, de double circulation (janvier-17 février 2002)

Au cours de cette période, les billets et les pièces en francs et en euros auront simultanément cours légal. Ce sera donc un moment de difficultés matérielles importantes pour tous puisqu'il faudra gérer une double encaisse mais plus spécialement pour les commerces. Il serait donc opportun de raccourcir le plus possible le délai nécessaire pour que l'essentiel des paiements soient réalisés en euros. Dix jours ouvrés à deux semaines sont envisagés pour y parvenir : à l'issue de cette période, 80 à 85 % des transactions devraient avoir basculé en euros.

Dès le début de janvier 2002, la Banque de France et les établissements de crédit cesseront de délivrer des billets et des pièces en francs. Le 17 février 2002[2], ces billets et ces pièces en francs seront privés du cours légal et ne pourront donc plus être utilisés pour des transactions. Il est important en effet de ne pas prolonger au-delà du strict nécessaire cette période difficile de double encaisse.

---

[1] cf. règles de conversion en annexe 1.

[2] Date annoncée lors du Comité national de l'euro du 12 octobre 2000.

Pour y parvenir, il convient que le rendu de monnaie, dans les commerces, soit réalisé en euros dès le 1er janvier 2002, sauf impossibilité. Un point crucial au cours de cette phase sera la disponibilité de coupures et de pièces en nombre suffisant pour les paiements mais aussi le rendu de monnaie (donc billets et pièces de **faibles valeurs faciales**).

A ce moment, il est souhaitable que la distribution des kits de fond de caisse aux commerçants et de pièces au public soit achevée. De même, l'adaptation de tous les distributeurs automatiques de billets devrait être effective en janvier.

Le public disposera encore de quelques semaines (de mi-janvier au 17 février) après que l'essentiel des transactions commerciales ait basculé en euros pour échanger les signes monétaires restants avant la suppression du cours légal. Ce délai donne également une marge de sécurité appréciable au cas où des évènements divers (intempéries…) empêcheraient la montée rapide en régime de la nouvelle monnaie début janvier. Durant ces sept semaines, les francs qui n'auront pas été dépensés pourront être repris aux guichets des banques gratuitement sans limitation de montant (mais avec préavis pour les grosses sommes) pour les clients de la banque dans toutes les agences de celle-ci, avec plafond pour les non-clients.

3. Troisième phase : le retrait des francs

La troisième et dernière étape du scénario sera la période au cours de laquelle les établissements de crédit, La Poste, les comptables publics, la Banque de France et l'IEDOM effectueront la reprise des francs.

Cette troisième étape vise à étaler dans le temps les demandes d'échange de billets thésaurisés et à offrir au public un service de proximité. Comme il a été indiqué ci-dessus, la thésaurisation constitue, surtout en valeur, une part importante du total de la circulation fiduciaire. S'agissant de coupures qui, par définition, ne servent pas aux transactions, leur échange rapide ne s'impose pas. Bien au contraire, mieux vaut que les échanges se produisent sur une période plus longue afin de limiter la charge des guichets.

Les billets et pièces en francs seront donc repris pendant une période de **quelques mois** jusqu'au 30 juin 2002 appelée période complémentaire, par les établissements de crédit et assimilés, les succursales de la Banque de France, les agences de l'IEDOM et du Trésor Public. Au-delà de cette période complémentaire, les billets et les pièces ne perdront pas leur valeur : les billets continueront à pouvoir être échangés gratuitement par la Banque de France et l'IEDOM pendant une période de dix ans à compter de la date de privation de leur cours légal et les pièces pendant trois ans aux guichets de la Banque de France et des comptables publics.

Le retrait des francs pose des problèmes au moins aussi délicats que l'émission des euros. Cette remontée doit être effectuée en minimisant la charge pour l'ensemble des acteurs tout en permettant un contrôle du nombre et de l'authenticité des billets et des pièces collectés, dans un contexte de volume incertain puisqu'il est impossible d'évaluer précisément les encaisses dormantes.

- *Billets :*
  - en janvier 2002, la récupération des billets sera réalisée par le commerce et par les guichets bancaires. Toutefois, la récupération des billets par le commerce ne représentera qu'une part relativement modeste de la circulation puisque les sommes collectées en une semaine par ce canal ne dépassent pas ordinairement 20 milliards de francs. Ce chiffre, qui sera sans doute plus élevé dans ces circonstances, est à rapprocher du total de la circulation fiduciaire qui est d'environ 280 milliards de francs. La majeure partie des billets en circulation ne reviendra donc pas par le commerce mais sera présentée pour échange aux guichets bancaires et il est prévisible qu'en dépit des efforts de communication qui seront menés afin d'inciter à ne pas transformer immédiatement les encaisses thésaurisées, des demandes d'échanges seront formulées. Au total, le nombre de billets déposés aux guichets bancaires par les commerces et les particuliers pourrait être en janvier 2002 de trois à quatre fois supérieur à ce qui est constaté d'ordinaire ;
  - ultérieurement, le volume de billets versés aux guichets des établissements de crédit devrait diminuer progressivement avec toutefois un rebond au cours de la période se situant autour de la date de suppression du cours légal. Il s'agira alors de faire face à d'importantes présentations de billets de forte valeur faciale. Ces versements (ou plus vraisemblablement ces échanges) se traduiront par une surcharge des guichets en raison non seulement du volume des opérations mais des diligences qui devront les accompagner (comptage minutieux, vérification de l'authenticité des coupures, procédure Tracfin…). Il faut également signaler que certaines agences bancaires et postales pourraient ne pas être en état de faire face aux demandes d'échange, leurs encaisses s'avérant insuffisantes en raison des contraintes de sécurité. Aussi est-il envisageable que les établissements soient amenés à appliquer à leurs clients des modalités spécifiques pour les opérations au-delà d'un certain montant. Enfin, certaines agences ayant opéré d'importants échanges pourraient en cours de journée détenir des encaisses particulièrement élevées. La possibilité de mettre en place des procédures de dégagement d'urgence devra être examinée. A cet égard, la faisabilité technique d'une invalidation des billets dans les agences bancaires sera étudiée par la Banque de France et les établissements de crédit .
- *Pièces :*
  - si aucune mesure n'est prise, le risque est grand que les consommateurs épuisent leurs encaisses, y compris les pièces dormantes, au tout début de la période de lancement auprès des commerçants, voire directement auprès des établissements de crédit. Il en résulterait alors une situation critique, aucun des acteurs de la filière fiduciaire (établissements de crédit et assimilés, transporteurs, Banque de France…) n'étant en mesure de faire face à des flux qui pourraient être multipliés par dix ou plus. Les pièces reçues par le

commerce seront versées aux guichets des établissements de crédit alors qu'elles sont en régime normal largement utilisées pour rendre la monnaie. En conséquence, les guichets bancaires auront à faire face à un afflux de pièces, situation parfaitement inhabituelle pour eux ;

- pour régler ce problème, il est indispensable que les commerces effectuent leurs remises dans des emballages normalisés dont les caractéristiques devront être définies en liaison avec les commerçants. Il pourrait s'agir, par exemple, de tubes en matière plastique à insérer dans des sachets transparents et destinés à accueillir une quantité prédéterminée de pièces. Remis aux agences bancaires, ces conditionnements permettraient aux guichetiers d'effectuer une reconnaissance sommaire ; le crédit serait passé immédiatement en compte sous réserve du contrôle détaillé ultérieur des valeurs.

Les retours de pièces en francs et leur stockage posent des problèmes spécifiques dans les Départements d'outre-mer et Collectivités territoriales à statut particulier (Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) (DOM/CTOM). Ces problèmes sont en cours d'examen.

En conclusion, ces opérations de distribution et de retrait de billets et de pièces nécessiteront une bonne coordination qui devra être réalisée non seulement au plan national mais également au plan local. Les directeurs des succursales de la Banque de France dotées de caisses institutionnelles animeront, dans leur rayon d'action, des comités de place chargés, en concertation avec les acteurs locaux, d'apprécier les besoins et les difficultés éventuelles ainsi que d'assurer le suivi des opérations au cours des différentes phases du scénario.

De telles actions ont d'ores et déjà été entreprises outre-mer sous l'égide des directeurs des agences locales de l'IEDOM. Il leur appartient désormais d'élaborer, pour chaque DOM/CTOM, un projet de scénario local à partir du scénario de référence et d'en vérifier la faisabilité, sachant qu'à la différence de la métropole, les contraintes géographiques ne leur permettent pas de compter sur l'appui éventuel d'un département voisin en cas d'insuffisance dans l'organisation prévue.

CHAPITRE II
L'ÉTAT DE PRÉPARATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS ÉCONOMIQUES EN RELATION AVEC LE CITOYEN

Pour réussir l'introduction de l'euro fiduciaire dans toute la population, le rôle des différents acteurs économiques en relation avec le citoyen est tout à fait essentiel. En effet, c'est sur la capacité d'explication et de médiation de ces intermédiaires que reposera largement la possibilité pour les citoyens de s'approprier réellement et sans trop de difficultés la nouvelle monnaie.

Ces efforts sont essentiels ; pour autant, chaque acteur du basculement devra assumer les coûts qui lui reviennent. Certes, les Etats prendront en charge des coûts importants : fabrication des billets et des pièces, campagnes d'information, sécurité des approvisionnements… mais, au sommet informel ECOFIN de Versailles en septembre 2000, les ministres des Finances ont estimé que les autres partenaires supporteront les coûts qui leur reviennent, selon le principe de responsabilité.

Cette mobilisation exceptionnelle de nombreuses professions devra donner lieu à des négociations avec les organisations syndicales représentatives du personnel, comme cela a d'ailleurs été le cas pour le passage à l'euro financier en 1999 ainsi que pour le passage à l'an 2000. Ces négociations pourraient déboucher, le cas échéant, sur des demandes de dérogations temporaires à la législation sur le temps de travail, les contreparties à ces dérogations faisant également l'objet de négociations.

I - LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Destinés à jouer un rôle central dans la mise en place de l'euro, les établissements de crédit ont depuis longtemps fourni un effort remarquable pour définir, préparer et réaliser les différentes étapes.

Ils ont réussi le passage technique de leurs systèmes à l'euro et assurent depuis le 1er janvier 1999 les transactions sur les marchés de capitaux en euros. Ils sont capables depuis cette date de traiter simultanément, au choix du client, de l'euro ou du franc, en assurant la traçabilité de l'opération (monnaie d'origine de la transaction, arrondi…).

En pratique toutefois, l'essentiel des opérations réalisées avec leur clientèle demeurent libellées en francs.

La mise en place de l'euro fiduciaire (billets et pièces) exigera de nouveau une forte implication du secteur bancaire. La charge qui incombera aux guichets bancaires et postaux culminera vraisemblablement en janvier et février 2002 et exigera une organisation spécifique. De même, la mise à niveau des DAB suppose une mobilisation des banques mais aussi des banques centrales, des constructeurs et des mainteneurs et elle doit être préparée suffisamment tôt pour qu'elle puisse être effectuée en un laps de temps très court. Les établissements de crédit estiment qu'à la fin de la première semaine de janvier 2002, 85 % du parc des DAB, représentant 90 % de la distribution des billets actuels, devraient être

mis à niveau pour peu que les modules de distribution des DAB puissent effectivement être réglés de façon anticipée. Toutefois, durant les premiers jours de 2002, certains appareils pourraient ne délivrer qu'une seule coupure.

Pour ce qui concerne les pièces, certaines agences ne pourront pas les conserver dans des conditions de sécurité appropriées. Diverses contraintes d'organisation (poids des pièces, espaces de stockage utilisables au niveau des guichets…) devront également être prises en compte. Le nombre de pièces qui pourra être mis à la disposition des établissements de crédit par anticipation dépend ainsi largement des capacités de stockage disponibles.

Pour pouvoir concentrer leurs efforts sur la mise en place de l'euro fiduciaire en 2002, les établissements de crédit et La Poste vont inciter leur clientèle (entreprises puis particuliers) à convertir leurs comptes en euros en 2001. D'ores et déjà, en 2000, les entreprises qui le souhaitaient ont pu opérer ce basculement. Au premier semestre 2001, l'incitation à réaliser rapidement cette conversion à l'euro sera intensifiée avec les clients professionnels, avec pour objectif d'avoir achevé le basculement des comptes d'entreprises à fin juin 2001.

Au cours du second semestre 2001, les comptes des particuliers seront convertis en euros, l'objectif étant d'achever le basculement de tous les comptes avant la fin de l'année 2001, c'est-à-dire avant la mise en place des billets et des pièces en euros. Les particuliers seront alors incités à réaliser des opérations en euros. La distribution des chéquiers en euros sera généralisée à partir de l'été 2001. Une information des clients sera réalisée à cette occasion afin d'éviter toute confusion.

La réussite de ce processus suppose que la formation du personnel en relation avec le public soit particulièrement soignée.

II - LES ENTREPRISES

Dans l'ensemble de la zone euro, 25 % des paiements en valeur mais seulement 2,4 % en nombre ont été effectués en euros par les entreprises au premier semestre 2000 ; 10 % des PME facturent en euros. Une entreprise sur 10 environ a ouvert un compte en euros. Plus de 50 % des PME déclarent être capables d'effectuer toutes leurs opérations en euros seulement en 2002.

Au sommet informel d'ECOFIN à Versailles, en septembre 2000, la Commission européenne a insisté sur la nécessité de remobiliser les énergies, en direction des PME notamment. Ce constat a été partagé par les ministres des finances des pays de la zone euro.

En France, en septembre 2000, les entreprises de moins de 500 salariés se disaient bien informées sur l'euro (70 % d'entre elles et 90 % des plus grandes). Une majorité (64 %) considérait la mise en place de l'euro comme *« plutôt facile »*. Néanmoins, seulement 18 % de ces entreprises disaient avoir évalué l'impact du passage à l'euro sur leur activité. En moyenne, 60 % des PME seulement déclaraient avoir débuté leur préparation à l'euro, presque la moitié d'entre elles estiment être prêtes seulement en 2002. Or, tous les experts s'accordent pour considérer que la préparation à l'euro nécessite, selon les entreprises, six à dix-huit mois, six mois étant un strict minimum.

Pour sensibiliser les entreprises et notamment les plus petites qui, parce qu'elles ont des moyens administratifs modestes, sont les plus susceptibles de rencontrer des difficultés ou de réagir trop tardivement, le ministère de l'Economie et des finances a lancé au quatrième trimestre de l'an 2000 une campagne de communication. Divers partenaires (experts-comptables, banques, organisations et syndicats professionnels, organismes consulaires, centres de gestion agréés…) vont conjuguer leurs efforts pour aider les PME-PMI à réussir leur passage à l'euro. La *« charte de mobilisation des entreprises pour leur préparation à l'euro »* est ainsi le support pour créer une dynamique de mobilisation. Une opération *« les trophées de l'euro »* récompensera les PME les plus innovantes en la matière.

Des brochures ont été distribuées (« *euroguide PME-PMI* ») aux 450 000 entreprises de 6 à 250 salariés et une campagne de presse dans des magazines spécialisés renforce cette action. Il s'agit par exemple d'attirer l'attention sur le fait que, dès le 1er janvier 2002, seuls les règlements en euros seront autorisés ; en conséquence, les obligations fiscales relatives à l'exercice 2001 mais payées en 2002 devront être calculées en euros.

Il est primordial de faire prendre conscience aux petites entreprises de la nécessité, vitale pour elles, **d'anticiper** le passage à l'euro, non seulement pour leur comptabilité ou leurs opérations de paie, mais surtout pour y adapter leur stratégie commerciale et fixer leurs prix face à des concurrents qui chercheront à bénéficier de cette opportunité.

Un bilan de cette opération sera ensuite dressé par tous les partenaires qui s'engagent à organiser des actions complémentaires (réunions, présence dans les salons et congrès…).

D'ores et déjà, en septembre 2000, 8 300 entreprises établissaient leurs déclarations de TVA en euros. En 2000, environ 1 000 entreprises par mois passent à l'euro pour cette opération. 9 % de l'impôt sur les sociétés était payé en euros. La majorité des entreprises (51 %) nouvellement créées choisissent de libeller en euro leur capital social.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent déjà utiliser l'euro dans leurs relations avec l'administration fiscale et l'UNEDIC publie désormais ses tableaux de contributions et de cotisations en francs et en euros.

Les grandes entreprises ont déjà programmé quelques grandes étapes pour 2001. Nous nous limiterons ici à quelques exemples :

- Air France a formé son personnel et poursuivra ses actions de communication interne. La comptabilité basculera en euros en 2001 mais les salaires ne seront versés en euros qu'en janvier 2002 ;
- Electricité de France et Gaz de France ont également mis l'accent sur la formation et l'information de leurs agents. A compter de septembre 2001, les salaires seront versés en euros. Une information active a été délivrée aux clients, avec l'établissement des premières factures en euro majeur, en janvier 2001. Elle s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des clients à l'appropriation de la monnaie unique ;

- France Télécom souhaite préparer ses 50 millions de clients à payer en euros au cours du second semestre 2001. La comptabilité du groupe a déjà basculé en euros et les salaires des 170 000 salariés seront payés en euros début 2001. France Télécom incite ses fournisseurs depuis avril 2000 à effectuer leurs relations commerciales en euros. Enfin, les factures seront établies en euros au cours de l'été 2001 ;
- la SNCF basculera sa comptabilité en euro dès le 1er janvier 2001 mais ne paiera ses salariés en euros qu'en 2002. Des actions de formation seront organisées, notamment pour les agents en contact avec le public. La SNCF travaille à organiser le rendu de monnaie en euros dès le 1er janvier 2002, période de fort trafic ;
- la RATP, qui a retenu comme objectif prioritaire de l'entreprise *« faciliter la vie quotidienne des voyageurs »*, envisage des actions d'information à destination de ses clients au second semestre 2001. Les relations avec les fournisseurs devraient être réalisées en euros avant fin juin 2001. La comptabilité basculera en euros dès l'exercice 2001 mais les salaires ne seront versés en euros qu'en 2002. Les règlements en espèces représentent 80 % du nombre des transactions et la logistique du rendu de monnaie est donc à la fois essentielle et complexe. Ainsi, un modèle de simulation de la gestion des caisses en euros a-t-il été mis au point et expérimenté avec la Banque de France. Le personnel sera formé durant l'été 2001 pour exercer une action pédagogique auprès des voyageurs. Une vaste opération de communication (affiches, stands…) sera menée parallèlement. Le voyageur pourra en particulier vérifier que le coût du transport n'augmentera pas ;
- TF1 est l'une des rares grandes entreprises ayant intégralement basculé à l'euro le 1er janvier 2000. Toutes les relations avec ses salariés et ses fournisseurs sont désormais en euros ; seuls demeurent en francs des jeux organisés pour le grand public. TF1 est un groupe complexe et diversifié, avec de nombreuses filiales (dont une dizaine de chaînes), présent dans 18 pays et employant 2 540 personnes (effectif permanent) dans une dizaine de filières professionnelles. Ce personnel est en moyenne jeune et qualifié (70 % de cadres). Le passage à l'euro au 1er janvier 2000 a été décidé dès septembre 1997 et a nécessité dix-huit mois de préparation : mise en place des logiciels, formation et information du personnel, information de tous les partenaires et organismes extérieurs… Cette approche lourde a porté ses fruits puisque aucun incident n'est à déplorer. La concertation a permis d'établir les bulletins de salaires en euros sans difficultés, en prenant soin toutefois de ne modifier aucun autre mode de calcul simultanément afin de préserver la transparence de l'opération. *In fine*, le salaire a été arrondi à l'euro supérieur. Au total, le passage à l'euro est jugé complexe techniquement et facile socialement mais il a été réalisé en prenant le temps nécessaire et en se donnant une marge en cas de problème.

Toutefois, dans la plupart des entreprises, y compris les grandes, la préparation même très bien réalisée reste avant tout technique. Les actions de formation et de communication internes seront programmées ou reprises en 2001. En effet, il est difficile d'intéresser les salariés à un évènement qui leur paraît encore extérieur (l'euro n'est pas un sujet de discussion ou d'échanges) ; parfois les directions générales elles-mêmes ont d'autres priorités. Il faudra donc attendre une meilleure visibilité sociale du processus avant d'organiser des actions de formation si on veut que celles-ci soient efficaces.

III - LE COMMERCE

Le commerce jouera un rôle décisif dans la mise en circulation des coupures et des pièces en euros en janvier 2002. En effet, certains consommateurs auront retiré des billets en euros dans les banques ou aux guichets de La Poste et les donneront au commerçant, d'autres paieront en cartes bancaires ou par chèques mais une large part de la clientèle donnera encore des billets en francs. Il appartiendra alors au commerçant de **rendre la monnaie en euros,** afin d'alimenter le public en euros et de limiter au maximum la période de double circulation des monnaies. Il est en effet de l'intérêt de tous les acteurs d'éponger les francs aussi vite que possible.

Ainsi, ce rôle de collecteur de francs devrait être important mais limité dans le temps, les francs étant reversés aux établissements de crédit et non restitués aux clients sauf dans l'hypothèse où le commerçant manquerait de monnaie en euros.

Des fonds de caisse, dont le montant a été calculé en collaboration entre les organisations professionnelles et la Banque de France, seront proposés aux commerçants par leurs banques. Les prix de ces kits ainsi que la valeur des billets de 5 euros qu'ils pourront obtenir en pré-alimentation ne seront débités aux commerçants que le 2 janvier 2002. De même, afin de faciliter le rendu de monnaie, des calculettes spécifiques, permettant, à partir d'un prix en euros et d'un billet en francs, de calculer le rendu de monnaie en euros, seront vendues à prix modique.

Pour que ce processus se déroule le mieux possible, il est donc fondamental de prévoir une communication adéquate en direction de tous les commerçants qui devront être sensibilisés aux points essentiels du scénario : calendrier très court, rendu de monnaie en euros et remontée vers les banques des francs collectés… Ainsi, une action spécifique sera organisée au profit des bureaux de tabac. Il faudra veiller par exemple à ce qu'ils connaissent les caractéristiques des billets et pièces en francs ayant cours légal au 1er janvier 2002, qu'ils pourront donc accepter et remettre aux guichets bancaires : une documentation claire et simple devra les y aider. Il faut attirer leur attention sur le fait que, début janvier et pendant environ cinq jours, la valeur de leurs fonds de caisse sera, selon les estimations multipliée par trois à cinq. **Il faut en outre essayer de produire suffisamment de kits-commerçants ou d'alimenter les points de vente au niveau nécessaire en petites coupures et en pièces pour que le rendu de monnaie soit toujours réalisable en euros.**

Un point crucial résidera dans l'adaptation, en temps utile, des terminaux de paiement. En effet, une part importante des achats se fait déjà par carte

bancaire ; cette part pourrait augmenter au moment de l'arrivée de l'euro fiduciaire dans la mesure où ce type de règlement évite de prêter attention à des billets ou des pièces avec lesquels le public sera peu familiarisé et se révélera aussi, dans ce contexte, plus rapide. Selon les établissements de crédit, 80 % des terminaux de paiement devraient pouvoir faire des opérations en euros à la fin de l'an 2000 et tous devraient être adaptés à la mi-2001 (pour un coût allant de 100 à 800 euros selon les terminaux). S'ils ne souhaitent pas s'équiper à leurs frais de nouveaux terminaux, les commerçants devraient pouvoir louer, auprès de leurs banques, un matériel adéquat.

Le rythme de migration des automates à pièces devrait être variable selon les fonctionnalités offertes par les appareils et l'importance des parcs en cause. Selon les travaux déjà menés, le secteur de la distribution automatique (boissons, confiseries…) pourrait se révéler comme étant l'un des plus rapides dans la mise à niveau des monnayeurs.

En conclusion, il est important de reconnaître le rôle essentiel que les commerçants joueront dans le processus et de les aider en allégeant au maximum leurs tâches et leurs coûts. Un exemple peut être donné : une boîte en plastique à alvéoles a été conçue pour permettre de restituer rapidement et sans erreur les pièces en francs aux guichets bancaires mais son usage restera facultatif.

IV - LES ADMINISTRATIONS

La « mission euro » (Mission interministérielle de préparation des administrations publiques à l'euro) coordonne le processus du passage à l'euro des administrations. Dans chaque ministère existe un responsable euro. Des sous-groupes spécialisés permanents et interministériels ont été constitués pour approfondir certains domaines : fiscalité et parafiscalité, gestion du personnel, fonctionnement juridictionnel, questions sociales, formation, communication. Au niveau local, des comités ont également été mis en place : Comité de pilotage présidé par le Préfet et Comité de suivi présidé par le Trésorier payeur général pour mettre en œuvre les mesures préparatoires à l'euro ; en outre, dans chaque département existe un observatoire départemental, structure de concertation et de règlement des litiges.

D'ores et déjà la *« mission euro »* a publié de nombreux guides pratiques pour faciliter le passage à l'euro de différents agents économiques : collectivités locales, associations, hôpitaux…

Un travail important a été accompli en matière de fixation des nouveaux seuils législatifs et réglementaires : une ordonnance du 19 septembre 2000 parue au JO du 22 septembre 2000 et précédée d'une loi d'habilitation du 15 juin 2000, a adapté les textes avec le souci de maintenir leur lisibilité et de permettre de les mémoriser, ce qui a conduit dans certains cas à fixer les montants monétaires en euros sans décimale ou à des valeurs plus significatives, par dérogation aux règles prévues pour les arrondis. En revanche, les montants comprenant déjà des centimes en francs se verront appliquer purement et simplement les règles communautaires de conversion et d'arrondissement. Au total, les adaptations ont été effectuées en respectant un principe de neutralité financière globale ; au demeurant, l'arrondi ne dépassera jamais 7 % et sera souvent largement inférieur. Un principe général a en outre été appliqué : les sanctions pécuniaires

ont été systématiquement arrondies à la baisse, en application du principe de non-aggravation de ces sanctions exprimé dans la loi d'habilitation du 15 juin 2000.

Enfin, ce texte transpose ces dispositions en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer, à Mayotte et à St Pierre et Miquelon, territoires dans lesquels le cadre juridique communautaire n'est pas applicable.

Citons quelques exemples :

- le capital minimum requis pour la constitution d'une SARL (50 000 F) devient 7 500 € et celui d'une société anonyme (250 000 F) 37 000 € ;
- le montant de l'abattement fiscal pour les revenus d'actions (8 000 F pour une part) devient 1 200 € ;
- le plafond des dépôts sur les comptes pour le développement industriel (CODEVI), actuellement de 30 000 F, sera porté à 4 600 euros ;
- une contravention de 75 F coûtera 11 €.

Ces adaptations, faites à droit constant, ont été annoncées assez tôt pour permettre les modifications nécessaires des programmes informatiques.

Depuis le 1er juillet 2000, tous les nouveaux marchés publics et contrats de l'Etat dont la validité court au delà de 2001 sont libellés en euros et les collectivités locales sont invitées à faire de même à partir du 1er janvier 2001. Ceci permettra aux PME de soumissionner en francs ou en euros en sachant que le contrat sera exécuté en euros. Depuis le 1er juillet 2000, toutes les factures en euros reçues par l'administration sont réglées dans cette monnaie.

A partir du 1er juillet 2001, les agents de l'Etat seront payés en euros. D'ici là, tous auront reçu une formation d'une demie journée minimum. Ainsi, les fonctionnaires dans leur ensemble seront capables d'aider ultérieurement leurs concitoyens à mieux appréhender ce changement. En effet, l'Etat français a fait le choix d'une préparation active et progressive du passage à l'euro, choix considéré comme préférable pour les personnes vulnérables notamment. Dans cette optique, les agents de l'Etat et des collectivités territoriales devront favoriser et accompagner l'ensemble de la population (communication, partenariat…).

Au total, volontarisme et anticipation vont se substituer, en 2001, à une application stricte du *« ni-ni »* qui encourage l'immobilisme.

CHAPITRE III
LES BESOINS DU CITOYEN

Dans moins d'un an, l'euro sera dans nos poches. Or, l'opération qui se réalisera le 1er janvier 2002 ne s'apparentera nullement à celle qui est intervenue le 1er janvier 1999. Il s'agissait alors de réussir une adaptation professionnelle et technique des marchés de capitaux impliquant seulement les agents du secteur financier. Il ne faut pas commettre l'erreur d'imaginer un scénario de même type en 2002.

Car la monnaie est un phénomène social total, qui mêle aspects psychologiques et sociologiques, qui touche à tous les éléments de fonctionnement de la société et aux ressorts personnels de l'individu. La monnaie fait partie de l'histoire d'un pays : elle porte les signes de sa souveraineté (portraits de souverains), de son prestige par ses grands hommes, ses monuments ou ses hauts faits. Elle est un élément d'identité nationale, elle traduit et exprime les valeurs individuelles et collectives d'une société ; elle intervient dans tous les rapports économiques et sociaux d'une société basée sur la division du travail ; elle est le véhicule de la contribution aux charges collectives (impôts ou taxes) et de la solidarité sociale (transferts sociaux) ; elle assure la répartition des revenus et la hiérarchisation sociale.

En conséquence, l'introduction pratique de l'euro doit s'accompagner d'un effort collectif pour *« donner du sens »* à cette opération.

La monnaie est un élément de sociabilité : elle transmet une image de soi et des autres, via les usages que l'on en fait. Le changement de monnaie peut rompre l'équilibre de ces rapports, en particulier pour ceux qui ne maîtrisent pas totalement le phénomène monétaire. Or, cette maîtrise est complexe. On peut considérer en effet que la monnaie est un langage qui repose sur toute une série de mécanismes à la fois automatiques et compliqués, acquis dès l'enfance et que la pratique renforce progressivement jusqu'à les rendre presque inconscients.

L'appropriation d'une monnaie suppose que chacun puisse acquérir trois mécanismes :

- se créer une échelle des valeurs, c'est-à-dire savoir ce que l'on peut dépenser en fonction de ses revenus ;
- mémoriser certains prix essentiels (trente à cinquante prix qui diffèrent évidemment selon les profils de consommation de chacun) ;
- comprendre les prix et donc les écarts de prix, ce qui est très complexe puisque l'énoncé d'un prix doit faire naître une *« image »* de valeur ;

Pour tous, cela nécessitera un effort. Il ne faut surtout pas commettre l'erreur de considérer qu'il faut que chacun apprenne à convertir. La conversion est à proscrire. Il faut au contraire insister sur l'importance de l'acquisition des valeurs directement en euros. Les sociologues estiment que, si l'on classe sur un diagramme à gauche les personnes ayant une tendance plus ou moins marquée à l'avarice, à droite celles qui sont plutôt prodigues, la population se répartit

grossièrement selon une courbe de Gauss. Cela signifie que deux types de réactions économiques peuvent être attendues :

- certaines personnes se réjouiront de voir affichés des prix plus bas en euros qu'en francs ;
- d'autres seront inquiètes de constater que leurs revenus exprimés en euros sont inférieurs à ceux en francs.

Bien qu'irrationnelles, ces réactions ne peuvent être ignorées. Leur résultante est difficile à estimer, d'autant que même les personnes qui comprendront parfaitement le phénomène pourront être tentées de différer quelque peu les achats qui peuvent l'être afin de mieux retrouver leurs repères en euros. Ainsi, des décalages de dépenses préjudiciables à l'activité économique pourraient être observés au début 2002.

Ces considérations, très importantes surtout pour les populations fragiles, ont conduit la France à faire le choix d'une préparation intensive et d'un passage progressif à l'euro, décrits ci-dessus.

En effet, si la monnaie est un langage, son maniement doit s'apprendre comme tel : on peut apprendre une langue par traduction mais c'est un processus très long ; la meilleure méthode est la *« full immersion »*[1]. En matière monétaire, le double étiquetage, qui s'apparente à une traduction, n'est pas adéquat dans ce but même s'il a une autre utilité. La seule solution est de pratiquer l'euro, c'est-à-dire de réaliser des opérations directement dans cette monnaie pour apprendre des prix essentiels et donc des échelles de valeur. Entrer tôt dans le langage euro est d'autant plus utile que la période de transition sera très courte.

Ainsi, en France, les particuliers pourront se familiariser avec l'euro scriptural au second semestre 2001 :

- EDF et les autres grands facturiers établiront leurs factures en euros ;
- les chéquiers en euros seront distribués progressivement au premier semestre 2001 puis systématiquement, sauf demandes contraires, à partir de juillet 2001 ; au demeurant, les comptes bancaires seront basculés en euros à partir du 1er juillet 2001 ;
- les TIP seront libellés en euros à partir de juillet 2001 ;
- le double affichage se fera en *« euro majeur »*, c'est-à-dire que le prix en euro deviendra plus gros que le prix en francs ;
- la campagne de communication de la Banque centrale européenne relaiera la campagne nationale avec pour objectif de faire connaître les différents billets et leurs signes de sécurité. En France, la Banque de France distribuera gratuitement un dépliant-aide mémoire commode présentant la gamme des billets en euros ;
- les fonctionnaires et les salariés de certaines entreprises seront payés en euros au second semestre 2001.

Ainsi, à la fin de 2001, la population aura déjà un certain degré de familiarité avec l'euro. Elle sera davantage prête à recevoir les billets et

---

[1] Immersion totale

monnaies en euros et à les adopter très vite (en moins de deux semaines pour l'essentiel).

Il reste que certaines personnes fragiles auront des problèmes d'adaptation plus importants : les personnes âgées, celles ayant des difficultés de lecture ou de compréhension, les individus en situation sociale précaire… Un lourd travail d'analyse de ces besoins a été réalisé par la Commission européenne, avec des psychologues et des sociologues dialoguant avec des représentants des consommateurs et des associations travaillant auprès des plus démunis ou des handicapés ; cinq Etats membres (Allemagne, Belgique, France, Italie et Portugal) ont formé des groupes de travail sur le terrain, avec les populations concernées, pendant neuf mois pour faire émerger les problèmes et les besoins. Ainsi, a été établi le programme européen *« Euro facile »* que la France a transposé en *« Euro pour tous »* et qui propose une méthodologie de formation et d'information pour toutes les personnes susceptibles de rencontrer des difficultés lors du passage à l'euro. Ce programme fera appel à des outils adaptés mis en œuvre par des formateurs eux-mêmes formés par des *« super formateurs »*…. selon un système pyramidal.

Ces aides spécifiques doivent être prévues afin que ce changement ne soit en aucun cas un risque supplémentaire d'exclusion mais puisse être, tout au contraire, une chance exceptionnelle d'intégration. Ces personnes n'ont pas besoin seulement ni même principalement d'une aide technique : elles veulent qu'on leur montre le sens de cette opération. Pourquoi l'euro ? Quels en sont les enjeux ? Quels effets bénéfiques peuvent en découler pour elles et leurs enfants (même si nul n'attend des miracles : ces personnes savent que l'euro ne leur apportera pas par magie la solution à leurs problèmes) ?

Pour faire comprendre l'euro dans toutes ses dimensions à des populations fragiles, des relais sont indispensables. Les associations qui agissent habituellement auprès de ces populations, qui ont donc leur confiance, sont bien placées pour jouer ce rôle si elles en ont les moyens. Les services sociaux, les fonctionnaires en général, les offices de HLM, les guichetiers de La Poste, les professions de santé… peuvent constituer également des relais. Mais ils doivent être formés pour cela (La Poste a engagé un tel programme) et savoir que, durant la période de transition, ce travail spécifique sera reconnu. Dans la formation prévue pour tous les fonctionnaires, cette idée de *« former des relais pour aider la population »* est prise en compte. Il s'agira ensuite de la mettre en œuvre, dans des moments où la demande d'informations sera très forte. Cette aide sera d'autant mieux acceptée qu'elle émanera de personnes en qui les populations fragiles ont confiance ; elle devra sans doute être proposée car il existe des réticences à demander chez les personnes se sentant intellectuellement moins préparées au changement.

Il reste que cette période mérite des efforts et des mesures tout à fait exceptionnels. Il faut que le passage à l'euro réussisse et réussisse pour tous. La préparation et la mise en œuvre doivent être approfondies, popularisées et suivies. Il faut d'ailleurs considérer que cette opération de mobilisation intense de tous est une occasion de recréer du lien social, de retrouver une solidarité nationale qui a souvent besoin, pour s'exprimer, d'un objectif fort.

Ainsi, les fonctionnaires contribueront à aider, comme à l'accoutumée, leurs concitoyens, mais aussi les collectivités locales se préoccuperont d'associer tous les habitants à la transition, les entreprises et les commerçants aideront leurs clients… les jeunes seront sans nul doute un appui précieux pour leurs aînés. Les moyens imaginés et utilisés pour faciliter la transition aux plus fragiles d'entre nous seront finalement utiles pour tous.

CHAPITRE IV
PROPOSITIONS

Plusieurs recommandations votées par le Conseil économique et social en juin 1998 sur le rapport de Monsieur Jean-Jacques Bonnaud ont été partiellement suivies d'effets. Il en est ainsi en particulier :

- de la mise en place des observatoires départementaux de l'euro, dont le rôle est cependant resté limité ;
- de la mise en œuvre, diversement suivie, du double affichage des prix en francs et en euros ;
- de la décision des banques de procéder gratuitement, pour leurs clients, à l'échange des billets et des pièces en francs pendant la période de double circulation (du 1er janvier au 17 février 2002) ainsi qu'à la conversion des comptes bancaires en euros pendant la période transitoire.

L'euro a été introduit sans difficulté dans les opérations de marchés de capitaux et dans les institutions financières, en janvier 1999. Le cadre légal d'introduction de l'euro est désormais parfaitement défini. Une campagne d'information importante a été menée en 1999.

Mais beaucoup reste encore à faire.

Après une courte période d'engouement au début de l'année 1999, l'euro est retombé dans l'indifférence comme si le public avait été déçu de ne pouvoir se l'approprier véritablement. Les journaux économiques eux-mêmes, après avoir beaucoup parlé de la monnaie unique, ont porté moins d'attention à ce sujet, si bien que personne dans la rue ne considère l'euro comme sa monnaie d'échange, mais plutôt comme un instrument réservé aux spécialistes et dont on ne parle que lorsque son cours, par rapport au dollar, connaît quelques faiblesses. Le délai de trois ans entre l'instauration de l'euro comme monnaie unique, et l'apparition pratique des billets et des pièces, indispensable pour certains acteurs, était trop long pour que l'intérêt du public, et donc des médias, puisse être soutenu.

Les campagnes d'information réalisées jusqu'à ce jour ne pouvaient avoir, dans ce contexte, qu'un effet mineur face à un public encore très peu réceptif, du fait que l'horizon 2002 apparaissait encore bien éloigné.

Cependant, beaucoup d'efforts ont été accomplis à tous les niveaux pour définir le scénario et programmer les conditions d'un bon passage à l'euro : réflexions au sein du Comité national de l'euro, travaux du Conseil national de la consommation, mobilisation des administrations, création des observatoires départementaux, pédagogie de la Banque de France, créativité des entreprises et de leurs organisations professionnelles ou consulaires, présence et intervention des associations. Il est à noter que la Commission européenne considère d'ailleurs le plan de basculement français comme le plus élaboré parmi l'ensemble des projets présentés par les onze participants initialement prévus.

Il reste maintenant à passer de la théorie à la pratique, en restant lucide sur les difficultés qui sont devant nous, mais avec la volonté de préparer au mieux le citoyen par des campagnes d'information et de formation adaptées et par une **utilisation effective** de l'euro scriptural au second semestre 2001.

L'introduction de l'euro fiduciaire peut être l'occasion d'une mobilisation générale sur les véritables enjeux de la construction européenne et le début d'une nouvelle démarche citoyenne.

I - INFORMER ET FORMER LE CITOYEN

A - INFORMER

La date du 1er janvier 2002 apparaît encore comme bien lointaine et le public, dans son immense majorité, n'a pas encore vraiment pris conscience de l'enjeu que va représenter le passage à l'euro lors des premières semaines de 2002.

L'année 2001 doit donc être marquée par une montée en puissance progressive et continue des campagnes d'information.

Il ne faut surtout pas se contenter d'une information purement technique, même si celle-ci est fondamentale (cf. infra). Il faut aller au-delà pour donner du sens à la nouvelle monnaie. Il faut rappeler les objectifs de paix, de croissance durable, de justice sociale, d'autonomie que poursuit l'Europe. Il faut souligner les apports de l'euro (cf. chapitre I).

Cette information est difficile car elle est à la fois sociologique, comportementale, psychologique et économique. Cette complexité risque de mettre en défaut les stratégies habituelles de communication. Ainsi, une campagne télévisée est trop rapide pour permettre un approfondissement ; en revanche, elle peut - et doit - alerter sur la nécessité de se renseigner, de se préparer et indiquer les sources d'informations.

Les informations pratiques pourraient être déclinées sur trois thèmes :

1. L'euro réel

- les dates du passage : 365 jours avant l'euro, 364 jours avant l'euro, etc. martelées à travers journaux télévisés, quotidiens…;
- les dates butoirs et la double circulation : 1er janvier-17 février.

2. L'euro pratique

Construire des référentiels de prix comportant notamment des fourchettes de prix pour :

- la baguette ;
- le prix du quotidien ;
- le café au bar ;
- le SMIC ;
- le ticket de métro ;
- le timbre poste ;

- le salaire moyen des français ;
- le litre de carburant ;
- les pièces et billets courants.

3. L'euro confiance

- les conditions de l'échange et sa gratuité ;
- les dates de l'échange.

La communication devrait être concrète et déconcentrée, c'est-à-dire adaptée aux différents publics. Il sera par exemple important d'aider spécifiquement les populations les moins susceptibles de savoir trouver l'information.

Il conviendra de veiller à la stricte exactitude de l'information, en évitant par exemple l'utilisation d'arrondis approximatifs. Si des méthodes simplifiées de conversion peuvent être appréciées par certains, elles peuvent conduire d'autres personnes à douter de la rigueur des calculs. Le Conseil économique et social souhaite que la campagne nationale de communication retienne le taux de conversion exact entre le franc et l'euro (6,55957).

Les actions de communication devront être également appropriées dans les départements et territoires d'outre-mer où l'on note un degré de bancarisation moins élevé qu'en métropole.

B - FORMER LES CITOYENS

Le langage de l'euro s'apprend comme on apprend une langue étrangère. Il faut donc s'immerger totalement dans son utilisation. Il ne s'agit nullement d'apprendre à convertir mais de penser directement les valeurs monétaires en euro et les comparer, les relativiser. La tâche risque d'être difficile **pour tous** et spécialement pour les populations dites fragiles qui ne pourront se familiariser, aussi rapidement qu'on pourrait le souhaiter, avec la nouvelle monnaie :

- certaines catégories de population devront faire l'objet d'une attention toute particulière : personnes âgées ou isolées, handicapés, populations en détresse sociale ou culturelle, immigrés récents... Les associations qui sont en contact avec elles ont déjà bénéficié, pour certaines d'entre-elles, d'un programme européen appelé *« Euro facile »* ou *« Euro pour tous »* dans sa version française. Il faut maintenant intensifier cette action afin que les personnes formées deviennent à leur tour des formateurs. Le Conseil économique et social approuve le principe de ce processus pyramidal de formation et souhaite que les associations reçoivent toute l'aide nécessaire pour mener à bien cette mission essentielle. A cet égard, on pourrait rechercher sur ce point un financement exceptionnel du fonds social européen ;
- les non-voyants, pour qui le contact tactile des billets et des pièces est une nécessité.

  Une pré-alimentation en coupures de type *« fac-similé »* et en pièces à une face gravée pourrait ainsi être faite auprès des associations

concernées afin de favoriser cet apprentissage et de mobiliser ces importants relais ; d'ores et déjà, le Conseil économique et social se félicite que la nécessité de permettre aux non voyants de reconnaître pièces et billets ait été prise en compte dès la conception des signes monétaires.

Pour que ce changement crucial réussisse, il faut s'efforcer de mobiliser de nombreux acteurs qui seront susceptibles d'aider leurs concitoyens.

Les fonctionnaires et les agents des services publics en contact avec le public seront bien entendu amenés à jouer un rôle de conseil et de soutien. La formation et l'information de ces agents doit donc être une priorité. D'autres professions (commerçants, professions libérales, banques) auront aussi un rôle irremplaçable.

Bien entendu, la charge de travail supplémentaire occasionnée par ce bouleversement, risque d'être lourde pour toutes ces personnes si des mesures exceptionnelles d'organisation du travail ne sont pas prises. Certes, les tâches habituelles seront valorisées par cette nouvelle dimension de dialogue. Du temps doit cependant être explicitement alloué à ce travail de « médiation » pendant quelques semaines et cet effort doit être reconnu. Afin de réussir ce processus hors du commun, il convient rapidement de négocier avec les organisations syndicales représentatives des accords cadres dans les différents secteurs d'activités, qui pourraient être déclinés au niveau des entreprises et des administrations.

Les jeunes, parce qu'ils s'adaptent généralement très rapidement aux innovations, peuvent être des intermédiaires très efficaces pour diffuser autour d'eux une « culture euro ». Des actions ont d'ailleurs déjà été menées auprès d'eux par le ministère de l'Education nationale et les enseignants, avec l'appui du ministère de l'Economie et des finances, dans les classes de CM1 et de CM2, en particulier. Au-delà, il faut mobiliser le corps enseignant sur cette phase cruciale du passage à l'euro en lui fournissant un matériel pédagogique adapté - qui existe déjà - selon les différentes disciplines. Des concours nationaux peuvent être lancés auprès des différents établissements scolaires portant sur la traduction en euro de prix, de coûts ou de budgets. Il faut aussi et surtout prolonger ces actions ponctuelles par une pédagogie plus complète sur l'Europe.

De même, les différents jeux pour jeunes ou adultes, qu'ils soient télévisés ou développés par le PMU, la Française des Jeux ou tout autre intervenant, pourraient faire progresser très rapidement la socialisation de la nouvelle monnaie et aider à construire le nouveau référentiel de valeur auquel chacun devra s'habituer. La Française des Jeux dispose à cet égard d'un programme d'envergure.

Toutes les démarches locales pourraient s'inscrire dans une déclinaison de chartes régionales et départementales associant tous les partenaires mobilisés conjointement dans un même objectif : **réussir le passage à l'euro**. L'initiative de ces chartes reviendrait au Préfet en concertation avec l'ensemble des collectivités locales, les chambres consulaires et les organisations professionnelles.

Dans ce dispositif général, les mairies seront le lieu privilégié de la mise en œuvre des initiatives locales :

- création et large diffusion de numéros verts dans chaque département permettant de saisir l'observatoire départemental de l'euro, en cas de litige ;
- accueil d'expositions itinérantes sur l'euro ;
- soutien à des initiatives des conseils de jeunes ;
- organisation de jeux en euros pour clubs du troisième âge ;
- permanence de médiateurs envoyés par les observatoires départementaux de l'euro.

Les chambres consulaires et les organisations professionnelles auront un rôle important à jouer pour organiser des réunions d'information pour les commerçants, artisans, agriculteurs, industriels et prestataires de services.

Il conviendrait en particulier de s'assurer de la réactivité de l'ensemble des acteurs face à d'éventuelles difficultés concrètes : incompréhensions, erreurs ou litiges portant sur la conversion des prix ou sur le rendu de monnaie. Les observatoires départementaux de l'euro devront être prêts à jouer pleinement leur rôle ; ils pourraient en 2001 participer aux actions envisagées de sensibilisation et d'information. L'utilisation de plus en plus large de l'euro par chèques, virements, TIP et cartes bancaires au second semestre 2001 sera très importante pour faciliter l'adaptation à la nouvelle monnaie. Il conviendra d'être vigilant durant cette période pour s'assurer que cette pratique se répande bien dans une grande partie de la population et que les éventuelles difficultés ou incompréhensions seront prises en charge. Les observatoires départementaux doivent être dotés de moyens suffisants et spécifiques. Ils auront ainsi l'occasion de tester leur capacité à bien fonctionner avant l'apparition des billets et des pièces, en s'appuyant en tant que de besoin sur d'autres structures plus techniques comme les comités techniques de place animés par la Banque de France.

II - L'EURO ET LES AGENTS ÉCONOMIQUES

La réussite du passage à l'euro dépend pour l'essentiel des agents économiques :

- entreprises :
  - commerçants ;
  - artisans ;
  - banques et établissements de crédit ;
- professions libérales ;
- guichets des services publics.

Certaines entreprises n'envisagent de passer à l'euro qu'au premier semestre 2002. Ont-elles réalisé, qu'à compter du 1er janvier 2002, il ne sera plus possible d'établir une facture ou un chèque en francs, ni de s'acquitter de ses obligations fiscales ou sociales en francs ?

Il faut donc mobiliser ceux qui ont vocation à aider, à conseiller mais aussi à montrer l'exemple :

- les Conseils économiques et sociaux régionaux ;
- les chambres consulaires et organisations professionnelles ;
- les collectivités territoriales ;
- les experts comptables ;

par le biais des chartes régionales et départementales engageant l'Etat (préfet, Trésorier payeur général, services déconcentrés), la Banque de France, les collectivités locales et les principaux acteurs de terrain comme les Chambres de commerce, d'agriculture ou des métiers.

Ces chartes doivent donner lieu à une forte médiatisation locale.

III - PRENDRE RAPIDEMENT DES MESURES CONCRÈTES INDISPENSABLES

Une opération d'une telle ampleur a un certain nombre de conséquences induites exceptionnelles qu'il vaut mieux avoir analysées ex-ante et pour lesquelles les solutions concrètes doivent avoir été, le plus possible, explicitées.

- **le double affichage sera encore très utile, dans les premières semaines de 2002, pour garantir la conversion correcte des prix**. Préconisé par le Conseil économique et social dès 1998, il a été souvent réalisé, notamment dans les grandes surfaces mais aussi chez de nombreux commerçants mais il semble être accueilli avec indifférence. Il n'en sera pas moins utile, en euro majeur, dans la phase de véritable utilisation de l'euro, au second semestre 2001 vraisemblablement, pour assurer cette formation par répétition à la nouvelle échelle de valeurs. Le *« logo euro »* sera aussi un outil efficace pour démontrer l'engagement de loyauté des commerçants. Le Conseil économique et social recommande que des contacts soient localement noués entre la distribution, les services et les associations de consommateurs pour expliciter les incidences du changement d'unité monétaire sur le processus de fixation du prix de marché. Ils décideront comment le prolongement du double affichage au-delà du 17 février 2002 peut contribuer à la bonne information du consommateur. Le passé montre qu'on peut compter sur le sens pédagogique des uns et sur la vigilance des autres ;
- afin d'écarter tout risque de confusion, il conviendrait de ne procéder, durant la période de double circulation, à aucune autre modification de tarif, de facturation ou de présentation. Ainsi, dans les entreprises, le passage des bulletins de salaire à l'euro devrait se faire, après concertation, sans procéder à aucun autre changement simultanément ; de même, les prix des services publics (cantines scolaires, transports, eau …) ne devraient pas subir de modification en janvier et février 2002 ;
- les terminaux électroniques de paiement devront être tous mis à niveau en 2001. Il conviendrait d'attirer l'attention des commerçants

et des artisans sur la nécessité de vérifier sans tarder leurs équipements, voire de les changer. Pour cela, ils peuvent bénéficier de prêts bonifiés ou encore procéder à une location auprès de leurs banques ; ainsi, dès le second semestre 2001, les paiements en euros par cartes bancaires pourront être généralisés ;

- tous les instruments qui pourraient faciliter la tâche des commerçants, dont le rôle sera crucial comme il a été indiqué ci-dessus (chapitre II, III) pendant la période la plus difficile (vraisemblablement janvier 2002), devront faire l'objet d'une large publicité via notamment les Chambres de commerce et leur coût devrait être gratuit. Il s'agit en particulier des boîtes de collecte des pièces en francs ou des machines destinées à calculer le rendu de monnaie à partir de paiements en francs ou en euros ;
- il serait très utile, pour le bon fonctionnement du début de la période de double circulation, moment crucial et difficile entre tous, que les consommateurs disposent à l'avance des kits de pièces. Cela leur permettrait en effet d'utiliser de suite des euros pour les paiements de petit montant mais aussi, et surtout, de se familiariser avec les nouvelles pièces. Une communication doit être faite sur ce point. Or, il n'est pas certain que les kits de pièces prévus soient achetés massivement à partir du 15 décembre. Le Conseil économique et social suggère que la diffusion de ces 45 millions de kits soit organisée, en partie, au niveau des entreprises et des administrations, si les problèmes de sécurité peuvent être réglés ;
- multiplier les occasions d'utiliser l'euro au second semestre 2001 serait très positif pour l'apprentissage de tous. En effet, c'est par la répétition que se fera le mieux la formation aux nouvelles valeurs. On peut, à cet égard, penser par exemple à la distribution de bons d'achats libellés en euros qui inciteront les consommateurs à regarder les prix et la réduction et qui, de surcroît, pourront être valides jusqu'en 2002. De même, les jeux télévisés ou ceux organisés par la Française des Jeux pourraient être réalisés en euros au second semestre 2001. A cet égard, le Conseil économique et social se félicite de l'intention du secteur bancaire de convertir les comptes en euros dès l'automne 2001. A ce moment, des entreprises auront également établi leurs bulletins de paie en euros et une synergie d'utilisation pourra alors se mettre en place ;
- pour que le rendu de monnaie en euro soit possible dans un très grand nombre de cas, il faudrait équiper, au moins à titre temporaire, le maximum possible de distributeurs automatiques de billets en petites coupures (à partir de dix euros), ce qui permettrait aux particuliers de payer aisément des achats de petit montant ; il faudra veiller à ce que les commerçants disposent de fonds de caisse en montant suffisant et qu'ils puissent se réapprovisionner rapidement si nécessaire, par exemple en ayant accès à un guichet bancaire spécifique. L'impossibilité de rendre la monnaie en euros, faute de petites coupures ou de pièces, si elle devait survenir, risquerait de

compliquer gravement l'ensemble du processus et, en conséquence, un dispositif de secours pour y remédier devrait être étudié ;

- une utilisation plus intensive des cartes bancaires de paiement pendant la période de double circulation allègerait les tâches de certains commerçants et constituerait peut-être, pour certains clients, une solution de facilité. Il conviendrait donc de la favoriser en réduisant les montants minima de paiement par cartes et, peut-être, en baissant **temporairement,** durant la période de double circulation, les commissions perçues pour ceux des commerçants qui utilisent habituellement peu les transactions par cartes bancaires ;
- le passage à l'euro entraîne des coûts inévitables pour l'Etat mais aussi pour les entreprises, les banques, les commerçants… Afin d'éviter qu'ils ne se traduisent par des augmentations des prix, il serait utile de prévoir la possibilité d'un amortissement accéléré des investissements découlant du passage à l'euro réalisées avant le 1er octobre 2001 ; une décision en ce domaine devient urgente ;
- dans la réussite de l'introduction de l'euro fiduciaire, beaucoup dépendra des banques. Celles-ci maîtrisent déjà l'euro pour leurs propres opérations. Elles doivent informer leurs clients afin de les aider à utiliser l'euro scriptural au second semestre 2001. Dans ce secteur comme dans d'autres, le passage à l'euro doit être neutre du point de vue des coûts facturés au consommateur. Il importe donc que le citoyen, qui se situe au cœur de cette dernière étape, ne découvre pas, à l'occasion de ce passage, une modification des conditions habituelles de fonctionnement de ses comptes bancaires, telle que le paiement des chéquiers, ce qui pourrait conduire à des incompréhensions voire à un phénomène de défiance vis-à-vis de l'euro. Le Conseil économique et social rappelle la nécessité, prévue dans la loi bancaire, d'afficher lisiblement les tarifs des prestations bancaires, ce qui garantirait la transparence des conditions et la stabilité des prix. Les stratégies commerciales des banques devront aussi être adaptées : on devrait observer un renforcement des personnels présents aux guichets, dont le nombre a été fortement réduit dans les années récentes. Savoir aider, accompagner le client dans cette période de mutation peut être un atout concurrentiel à exploiter et le citoyen peut en bénéficier si les sollicitations commerciales demeurent respectueuses de ses souhaits et sont suffisamment informatives. Comme il a déjà été indiqué, il conviendrait, dans ce secteur également, d'éviter toute modification tarifaire ou de présentation pendant la période de double circulation. Il serait de bonne pratique, et même commercialement positif pour les banques, d'annoncer que, au moins pendant la transition, elles s'engagent à fournir un service bancaire de base aux plus démunis, et dont les modalités resteraient à préciser. Cette opération, lourde et coûteuse pour les banques, peut être aussi l'occasion de valoriser auprès du citoyen l'image de ces établissements ;

- même s'ils ne concernent qu'un nombre limité de personnes, les échanges de billets aux guichets des banques seront sans doute importants en volume puisqu'on estime que plus de la moitié des billets en circulation sont thésaurisés. Le Conseil économique et social souhaite que les opérations d'échange réalisées par des clients dans **leur banque** soient gratuites jusqu'en juin 2002. Il suggère également que la gratuité soit appliquée pour les opérations inférieures à 2 000 F dans une banque où le client n'a pas de compte. Pour les échanges d'un montant important, des rendez-vous pourraient être pris avec les clients concernés. En effet, la transformation des « bas de laine » dont la constitution demeure courante dans notre pays, appelle des réponses appropriées. Les opérations de conversion en euros ne doivent pas être l'occasion d'une remise en cause des lois de 1990-1993 et 1996. Toutefois, pour cette dernière, des difficultés risquant de surgir, le Conseil économique et social recommande qu'une concertation s'engage entre les différentes parties concernées, sans déresponsabiliser les acteurs ;
- les problèmes de sécurité liés à l'existence de stocks plus importants qu'à l'accoutumée de billets et de pièces devront être étudiés avec soin. Le ministère de l'Intérieur s'y emploie déjà. Au-delà de la sécurisation des lieux officiels de stockage, il convient de prendre en compte la sécurité des artisans et commerçants ainsi que celle des personnes qui procéderont aux transports et aux échanges de billets, en particulier des personnes âgées ; en outre, le Conseil économique et social recommande une accélération de la mise en place des dispositifs de sécurité prévus dans le décret du 18 décembre 2000 n° 2000-1234 relatif à l'aménagement des locaux desservis par les personnes exerçant l'activité de transport de fonds, notamment dans les points les plus sensibles ;
- en complément des efforts massifs d'information déployés par les banques centrales sur la reconnaissance des billets et des pièces, une attention particulière devra être portée à la législation sur le faux monnayage. Actuellement, la France punit les faux-monnayeurs plus sévèrement que d'autres pays de la zone euro. On peut donc craindre une diffusion de faux billets et de fausses pièces à partir de pays partenaires. Il est indispensable de rechercher une harmonisation des législations européennes, de préférence par alignement sur le régime le plus sévère.

En conclusion, la dernière étape de l'euro va être un changement important qui doit réussir. Tous les aspects techniques ont été étudiés. Il reste à développer les aspects humains et sociaux de l'appropriation de cette nouvelle monnaie. C'est un défi mais aussi une chance pour notre société qui pourra, en cette occasion comme en d'autres moments difficiles, faire preuve d'une solidarité nationale qui a besoin de circonstances exceptionnelles pour s'afficher clairement. L'euro pourra être ainsi également le moyen de renforcer le lien social.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants.....*175*

Ont voté pour.....*137*

Se sont abstenus.....*38*

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 137

Groupe de l'agriculture - MM. Baligand, Ballé, Bastide, de Beaumesnil, Bros, Carron, Compiègne, Ducroquet, Giroud, Mme Gros, MM. Le Fur, Louis, Marteau, Mme Méhaignerie, MM. Raoult, Rousseau, Salmon, Thévenot.

Groupe de l'artisanat - M. Arianer, Mme Bourdeaux, MM. Delmas, Kneuss, Lardin, Perrin, Séassari, Teilleux.

Groupe des associations - MM. Bastide, Coursin, Gevrey, Mmes Jacqueline Mengin, Mitrani.

Groupe de la CFDT - Mme Battut, M. Bury, Mme Coeurdevey, M. Denizard, Mme Lasnier, MM. Lorthiois, Mennecier, Moussy, Mmes Paulet, Pichenot, MM. Quintreau, Vandeweeghe.

Groupe de la CFTC - MM. Deleu, Faki, Naulin, Michel Picard, Mme Prud'homme, M. Vivier.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Ducrotté, Jean Gautier, Gonnard, Grave, Marquet, Jacques Picard, Segouin, Verdier.

Groupe des entreprises privées - MM. Bernard Boisson, Cerruti, Michel Franck, Freidel, Pierre Gauthier, Ghigonis, Gilson, Gorse, Joly, Lebrun, Leenhardt, Marcon, Noury, Pellat-Finet, Pinet, Séguy, Pierre Simon, Didier Simond, Sionneau, Talmier, Tardy, Veysset.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Brunel, Careil, Chauvineau, Gadonneix, Martinand, Vial.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - MM. Cariot, Gérard, Mme Rastoll, M. Reucher.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Chauvet, Davant, Ronat.

Groupe de l'outre-mer - Mlle Berthelot, M. Fabien, Mme Jaubert.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Bichat, Bonnet, Brard, Mmes Braun-Hemmet, Brunet-Léchenault, MM. Debout, Dondoux, Mme Elgey, M. Fiterman, Mme Anne-Catherine Franck, MM. Jeantet, de La Loyère, Mmes Le Galiot-Barrey, Lindeperg, MM. Mattéoli, Mékachera, Motroni,

Navarro, Pasty, Piazza-Alessandrini, Pompidou, Didier Robert, Schapira, Souchon, Steg, Taddei, Teulade, Mme Wieviorka.

Groupe des professions libérales - MM. Chambonnaud, Guy Robert, Salustro.

Groupe de l'UNAF - MM. Billet, Boué, Bouis, Brin, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Marcilhacy.

Se sont abstenus : 38

Groupe de l'agriculture - M. Szydlowski.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Bonissol, Chaffin, Fournier, t'Kint de Roodenbeke, Sappa.

Groupe de la CGT - M. Andouard, Mmes Brovelli, Crosemarie, MM. Decisier, Demons, Forette, Junker, Larose, Le Duigou, Manjon, Masson, Moulin, Muller.

Groupe de la CGT-FO - M. Bellot, Mme Biaggi, MM. Bouchet, Caillat, Dossetto, Gamblin, Grandazzi, Mme Hofman, MM. Jayer, Jayez, Lesueur, Mallet, Pinaud, Roulet, Sohet.

Groupe des personnalités qualifiées - M. Bennahmias, Mmes Garcia, Steinberg.

Groupe de l'UNSA - M. Mairé.

DÉCLARATIONS DES GROUPES

Groupe de l'agriculture

Pour avoir demandé, dès les origines de la Communauté européenne, la création d'une monnaie unique et commune à toute l'Europe, le secteur agricole se réjouit aujourd'hui de l'aboutissement de l'euro. Cela va mettre fin à une situation qui ne pouvait être que transitoire : celle d'un marché unique sans monnaie unique. L'euro symbolise la volonté politique des Etats européens de poursuivre ensemble dans la voie de la construction européenne.

C'est tout à la fois par raison et par conviction que les agriculteurs français, avec leur longue expérience du marché unique, ont choisi de s'engager résolument en faveur de l'euro. Ils ont trop souvent souffert des méfaits des dévaluations compétitives pour ne pas percevoir les avantages immenses d'une monnaie unique européenne. Ils ont trop longtemps supporté les fluctuations incessantes du dollar, pour ne pas espérer bientôt, à l'égal de leurs concurrents américains, pouvoir exporter dans leur propre monnaie, et cela sans subir de risque de change.

La réussite de l'introduction de l'euro sera liée au caractère minutieux de sa préparation. C'est à cette condition qu'il donnera une impulsion nouvelle, que chacun espère forte, à la construction européenne.

- Face à ce que d'aucuns appellent un dossier tentaculaire, face à la complexité du changement, nombreux sont ceux qui attendent, le 1er janvier 2002, d'être projetés dans le nouveau monde monétaire pour s'y adapter. Or, le différentiel entre l'euro et le franc n'est pas si facile à appréhender qu'il ne demande aucune préparation. La nécessité de recréer une échelle de valeur, de retrouver ses repères, ne peut ni s'improviser, ni être remise au hasard.

  Pour garantir la réussite du basculement final, il est primordial de sensibiliser les acteurs économiques à la nécessité d'anticiper leur adaptation à l'euro.

  Les organisations agricoles se sont ici beaucoup investies. Dès 1998, elles ont engagé des actions de formation, édité des guides, réalisé des kits pédagogiques pour aider les entreprises, les agriculteurs et plus généralement la population rurale dans leur passage à la monnaie unique. D'inévitables questions sociales, fiscales, comptables, ou encore bancaires, liées à la création de l'euro, ne manqueront pas de se poser, qu'il convient de prévoir pour mieux les assumer.

- Le coût du passage d'une monnaie à une autre va s'avérer considérable pour tous les acteurs économiques appelés à jouer un rôle décisif dans l'introduction de l'euro.

  Les entreprises, dans leur rôle d'interface avec la population, devront supporter les frais d'une adaptation de leurs structures, d'une conversion de leurs systèmes informatiques, d'une réécriture des

contrats passés et notamment des contrats d'assurance afin de garantir à leurs clients la plus grande transparence possible dans la fixation des nouveaux tarifs.

Les banques devront également supporter une grande part des frais liés au passage à la monnaie unique (part évaluée à 11,3 milliards de francs pour l'euro fiduciaire). En suivant les recommandations de la Commission européenne, les banques se sont en effet engagées en faveur de la gratuité de la conversion du franc vers l'euro, sans limitation de montant, durant toute la période de double circulation, et pour tous leurs clients. Elles assureront également pendant cette période un service de dépannage gratuit, dans la limite d'un plafond, pour les non-clients.

La reconnaissance par le projet d'avis du coût du passage à l'euro pour les acteurs économiques impliqués et la proposition d'une mesure fiscale destinée à en compenser une partie sont de ce point de vue tout à fait positives.

La réalisation de la monnaie unique consacre l'avancée de la construction européenne. Mais, elle n'en représente qu'une étape. Elle conduira à révéler, avec une forte acuité, toute l'importance d'une réforme parallèle des institutions européennes et d'une réelle harmonisation des diverses législations, notamment fiscales et sociales, entre les Etats membres. A nous de relever ce nouveau défi.

Groupe de l'artisanat

Après une période forte d'information et d'euphorie pour le passage à la monnaie unique, la mobilisation pour la mise en place de cette nouvelle monnaie s'est quelque peu émoussée, ces deux dernières années. Après une année 1999 consacrée essentiellement à l'information, les relais d'accompagnement des entreprises artisanales ont, pour certains d'entre eux, mis en place, durant l'année 2000 deux types d'interventions : des modules de formation en partenariat d'ailleurs avec le secteur bancaire et plus récemment des diagnostics individuels, établissant une liste des opérations à réaliser d'ici 2002 et assurant un suivi périodique de l' état de leur avancement.

Malgré cette préparation bien orchestrée, il est vrai qu'aujourd'hui de nombreuses interrogations demeurent encore sur la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif dont certaines d'ailleurs trouvent leur réponse dans cet avis.

S'agissant de la durée du double affichage, le groupe de l'artisanat regrette que l'avis ait accepté, par amendement, son prolongement au delà du 17 février 2002, ce qui ne tient pas compte du travail considérable qu'il occasionne dans les entreprises artisanales qui référencent, chaque jour, un nombre important de produits différents de la veille de par la saisonnalité des matières.

Les responsabilités nouvelles confiées aux artisans et commerçants en matière d'information du public et de collecte de fonds vont créer de nombreux risques qui viennent s'ajouter à une période peu propice du fait du passage obligatoire aux 35 heures en janvier 2002.

C'est pourquoi le groupe de l'artisanat est intervenu pour que les instruments visant à faciliter leur tâche soient gratuits et qu'une véritable compensation des surcoûts engendrés par le passage à l'euro leur soit octroyée.

Au delà de la mesure justifiée d'harmonisation de la législation sur le faux monnayage, le groupe de l'artisanat regrette qu'une procédure exceptionnelle n'ait pu être préconisée durant la période de double circulation, visant à protéger les artisans commerçants contre les pénalisations financières liées aux règlements reçus en fausse monnaie.

Concernant la sécurité, au delà des lieux officiels de stockage et de l'attention à porter aux personnes âgées, le groupe de l'artisanat a estimé important d'intégrer, dans les préconisations de l'avis, le cas de l'ensemble des points de vente qui vont être sollicités dans cette opération.

La plupart des amendements déposés ayant été retenus, le groupe de l'artisanat a voté l'avis.

Groupe des associations

Nul ne sera surpris de la convergence d'analyse entre les trois groupes de l'économie sociale sur cette question d'actualité, l'euro.

Nous sommes à la veille d'un bouleversement affectant les relations économiques, les comportements individuels et collectifs, qui exige, au-delà même de toutes les mesures techniques, bancaires et autres, une intense préparation des personnes, toutes générations considérées, des citoyens demain d'une Europe monétaire de douze pays.

Ceux-ci concrétisent leur commun engagement par le choix d'une monnaie unique, la monnaie de leurs citoyens, assez mûrs pour vivre l'aboutissement d'une longue et difficile coopération politique, économique et, affirmons-le fort d'autant plus qu'elle ne l'est pas assez, sociale. Ces citoyens sont préparés pour que le choix de la monnaie commune, l'euro, exprime un ancrage pour une Europe où, sans perdre leur identité nationale, ces citoyens deviennent davantage des citoyens européens : pour eux, l'euro doit exprimer la traduction concrète, visible du projet politique, social, économique partagé.

Le groupe des associations aurait apprécié que l'avis exprime, dès son début, ces besoins des citoyens : ils auraient sans doute gagné à plus de développements. Nous savons tous que l'approche citoyenne, civique, est et restera sans doute la plus difficile à mener à son meilleur terme.

L'avis a raison de dire que « l'introduction de l'euro doit s'accompagner d'un effort collectif pour donner du sens à l'opération » et d'insister sur l'information, la formation des citoyens. Mais il sous-estime la difficulté prévisible, l'irrationalité des réactions des personnes en ciblant comme public à informer électivement les « populations fragiles ».

L'expérience quotidienne des associations conduit à constater que, si ces populations que l'on dit « fragiles » ont davantage besoin d'information, c'est dans tous les secteurs de l'activité sociale que nos concitoyens ont à être motivés, informés, formés, encore trop peu conscients de la nécessaire mobilisation pour intégrer le langage nouveau, le langage euro, pour penser euro.

C'est donc pour tous, avec tous que doit se conduire « l'opération intense de mobilisation » que vous souhaitez. C'est donc pour tous, avec tous que doivent se mettre en œuvre, **tous** les dispositifs pour que chacun, chacune dans l'avenir pense euro sans avoir à se livrer à des contorsions mentales, à des conversions risquées et aléatoires.

De ce point de vue, si nous nous réjouissons des actions réalisées par les ministères de l'Economie et des finances et de l'Education nationale dans le système éducatif, nous insistons sur l'importance de la préparation appropriée des enseignants et des éducateurs dans leur formation initiale et surtout continue. Nous soulignons l'apport des associations éducatives et pédagogiques, dans les temps scolaires et hors de l'école au travers des coopératives scolaires, des foyers socio-éducatifs, des activités péri-scolaires. Elles contribuent à ce que parler euro devienne un automatisme. Plus l'information, plus l'éducation se développent en ce sens et plus les risques pressentis d'insécurité, de flouage, d'abus de faiblesse seront évités.

L'euro et le citoyen, tel est le titre de l'avis : notre modeste contribution est d'insister sur **l'euro pour et avec le citoyen**. L'engagement de toutes nos associations est légitime, nécessaire : celles qui sont au service des publics fragiles, des consommateurs, des élèves, des enfants et des jeunes, en fait toutes les associations qui aideront à ce que nul homme, nulle femme de notre pays ne demeure ignorant de la réalité nouvelle : **l'Europe** a sa monnaie, la monnaie de ses citoyens. Et c'est bien ainsi. Le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

La CFDT estime que l'euro constitue une chance pour l'Europe.

Une chance pour des raisons macro-économiques, pour des raisons sociales, pour des raisons politiques, pour des raisons citoyennes. Il contribue déjà à créer une zone de stabilité dans un monde bousculé par la mondialisation, caractérisé par l'instabilité des termes de l'échange et le raccourcissement des horizons de développement. De plus, l'euro constitue, pour l'ensemble des peuples des douze pays directement impliqués, un signe tangible de l'identité européenne. Pour les citoyens de ces pays, l'euro sera plus qu'une commodité. Cette monnaie contribuera en effet à créer un véritable lien social dans une construction européenne basée jusqu'alors essentiellement sur le droit et l'économique. L'euro sera également un élément de référence pour les pays candidats à l'élargissement de l'Union européenne.

Cependant, les modalités d'introduction de l'euro au 1er janvier 2002 comportent des risques qu'il convient de ne pas sous-estimer.

Risques aux plans social, citoyen, politique : en effet, l'opération de 2002 renvoie aux comportements et non plus aux procédures, à la confiance à l'égard de la monnaie. Ceci suppose de répondre, par des mesures concrètes, à plusieurs questions pratiques : qu'il s'agisse de l'attention réelle à porter aux personnes en difficulté, qu'il s'agisse de la gratuité des opérations d'échange, ou encore de l'accès facile aux moyens de paiement ainsi qu'à la sécurité des personnes (clients, usagers, transporteurs de fonds, personnels des établissements financiers et de police).

L'introduction de l'euro pour les particuliers peut constituer une chance mais elle peut aussi, à défaut de préparation suffisante, basculer dans le « bogue social » (crise de confiance dans la monnaie, report de consommation…). Il appartient donc à la collectivité publique, aux organisations socioprofessionnelles, aux associations, de tout faire pour écarter ce risque.

L'avis constitue, dans ce cadre, une contribution utile. On regrettera toutefois que les quelques propositions de l'avis ne soient pas plus explicites. Il en est ainsi du développement du paiement électronique au niveau européen. Des méthodes de travail plus collectives, au sein de la section des finances, auraient permis très vraisemblablement d'apporter des réponses plus appropriées.

C'est pourquoi la CFDT, tout en ayant voté ce texte, considère que le Conseil économique et social n'est pas pour autant quitte avec ce sujet. Elle propose qu'il poursuive ce travail en associant, dans des formes souples et publiques, l'ensemble des acteurs et organisations de la société civile afin de contribuer, avec d'autres, à la réussite de l'euro en 2002.

Groupe de la CFE-CGC

La mise en place de l'euro constitue un événement sans précédent derrière lequel se profilent de multiples difficultés et inquiétudes pour les populations concernées.

L'introduction de l'euro nécessite le développement rapide d'un effort de formation et d'information afin de faciliter l'utilisation et l'adoption de cette nouvelle monnaie par les consommateurs.

A ce titre, les différents acteurs économiques en relation avec les citoyens ont un rôle essentiel à jouer : services publics, administrations, banques et commerçants sont les principaux acteurs concernés.

Le groupe de la CFE-CGC approuve les propositions formulées dans le projet d'avis, mais regrette que le rapporteur n'ait pas mis suffisamment l'accent sur l'action prépondérante qu'auront à mener les associations, notamment des associations de consommateurs, et les collectivités locales, en contact direct avec les populations les plus vulnérables.

Le groupe de la CFE-CGC déplore d'autre part que le problème de la sécurité, lié à la manipulation d'importants volumes d'argent liquide, n'ait pas fait l'objet de mesures préparatoires à la hauteur des risques prévisibles. La disparition prochaine de milliers de distributeurs automatiques et les opérations d'échanges multiplieront les risques à l'intérieur des agences.

Le projet d'avis mentionne l'avance des grandes entreprises en termes de préparation au basculement des comptes en euros. Les plus petites sont cependant encore loin d'être prêtes. Sensibiliser la population sur l'étendue des opérations à effectuer avant le 31 décembre 2001 est primordial selon le groupe CFE-CGC. Toutes les entreprises ont un rôle important d'information et de communication envers leurs personnels.

Le groupe de la CFE-CGC aurait également souhaité voir figurer dans le projet d'avis davantage de garanties sociales pour la population. Certaines

craintes quant à l'évolution du niveau de vie et des salaires émergent auprès des citoyens.

Une des préoccupations essentielles du groupe de la CFE-CGC est d'accompagner le passage à l'euro de garde-fous en matière sociale, de façon à éviter que les coûts inévitables de transition ne reposent en majorité sur l'ensemble des salariés, et notamment sur les salariés de l'encadrement.

Le groupe de la CFE-CGC déplore enfin que le projet d'avis soit construit de façon aussi technique. Vu son intitulé, il en attendait plutôt une focalisation sur la situation du citoyen face à cet événement majeur qu'est le passage à l'euro. Or, il constate un décalage conséquent entre l'intitulé et le contenu du projet d'avis.

Le groupe de la CFE-CGC s'est abstenu.

Groupe de la CFTC

Le projet d'avis vient à point nommé. L'euro constitue un instrument important de la construction européenne, porteur de croissance et d'indépendance économique vis-à-vis des Etats-Unis et du Japon. Pour se conformer aux critères de convergence, des politiques restrictives ont été nécessaires, imposant des efforts et des sacrifices.

A l'aube de l'année 1999, sa naissance avait suscité un grand intérêt. Néanmoins, dans la mesure où cette monnaie uniquement scripturale n'a été essentiellement utilisée que par le monde de la finance, elle n'a que très peu affecté les pratiques quotidiennes des citoyens.

Les aléas de la conjoncture ont voulu que sa valeur ne cesse de se dégrader, cette tendance étant en train de s'inverser.

Des études montrent que les Français s'inquiètent du passage à l'euro et cette défiance peut s'expliquer par un manque de communication. L'abandon de la monnaie nationale, qui constitue un fort symbole identitaire, associé à la notion d'indépendance nationale, a besoin d'être minutieusement préparé pour être une réussite. Cet abandon va constituer un grand bouleversement culturel pour tous les citoyens. Si la majeure partie d'entre eux va pouvoir se familiariser assez aisément avec cette monnaie, certaines populations risquent de rencontrer des problèmes d'adaptation. Ceux-ci doivent pleinement être appréhendés.

La CFTC ne peut que souscrire aux préconisations du projet d'avis sur :

- le rôle à jouer par les associations les plus à même d'être en contact avec le public ;
- les relais constitués par les services publics ;
- la nécessaire reconnaissance du travail des professionnels. Sur ce dernier point, il nous paraît indispensable que la négociation avec les organisations syndicales aboutisse à des mesures concrètes.

La CFTC regrette que le rapport n'ait pas été l'occasion de proposer une véritable stratégie volontariste d'accompagnement aux changements. Les propositions adoptées le sont a minima et s'appuient le plus souvent sur l'existant. Eventuellement, elles font appel à des redéploiements sans avoir évalué et alloué les moyens nécessaires. En particulier, le groupe de la CFTC

insiste pour que les chartes régionales et départementales, initiées par les Préfets, ne débouchent pas sur de vagues préconisations non suivies d'effet, mais qu'au contraire elles aboutissent à des mesures concrètes mises en œuvre dans tous les lieux en contact avec le public. Elles doivent permettre l'évaluation des moyens humains et financiers nécessaires, définir de manière précise les responsabilités et les procédures à mettre en œuvre, et prendre des décisions rapides. La CFTC considère que le projet d'avis paraît un peu hésitant à ce sujet. La réalité, c'est qu'une véritable prise en charge globale de l'organisation semble avoir été délaissée, laissant les différents décideurs dans la tentation de se décharger de leurs responsabilités sur le citoyen.

Le projet d'avis comportant nombre de suggestions qui ne peuvent que rencontrer l'assentiment de notre groupe, la CFTC l'a voté.

Groupe de la CGT

L'euro représente un enjeu politique fort. Mais ce n'était pas l'objet de la saisine qui voulait faire œuvre de pédagogie en rappelant le calendrier et en recherchant des mécanismes d'information et de suivi.

Si la plupart des auditions ont été bien ciblées sur le sujet, l'avis reflète les difficultés rencontrées en section pour bien cerner ce sujet et n'évite pas quelques approches politiciennes du problème.

La CGT ne souhaite pas aujourd'hui se tromper de débat. Il s'agit de se prononcer sur des modalités concrètes du passage à l'euro.

Une première remarque que nous pouvons formuler c'est que les recommandations du précédent avis du Conseil économique et social n'ont été que partiellement suivies d'effet : les observatoires départementaux de l'euro ont bien été installés mais sans moyens particuliers ni au niveau de l'administration, ni pour les participants. Leur rôle, de fait, s'est donc trouvé limité.

La mise en œuvre du double affichage des prix a été diversement suivie avec des différences notables entre grande distribution et petit commerce.

Quant à la décision des banques de procéder gratuitement à l'échange des pièces et billets, elle est encore en débat.

L'avis constate que l'euro a été introduit dans la sphère financière « sans difficulté », disons au prix d'une mobilisation importante du secteur... Mais l'étape future nécessite effectivement une dynamique d'une autre dimension, au-delà d'une intervention de spécialistes, le passage à l'euro étant bien plus qu'une opération technique de conversion. L'élément essentiel nous semble être de créer les conditions de la confiance en la nouvelle monnaie.

Il existe aujourd'hui un décalage considérable entre le niveau de sensibilisation des populations dans leur ensemble et pas seulement les populations en difficulté et le changement social, culturel, économique qu'implique la monnaie unique européenne.

De ce point de vue, le rôle des pouvoirs publics est majeur. Cela suppose à la fois des initiatives en amont, d'information, de formation, de concertation et une vigilance et une mobilisation publique large en direction de tous les publics.

Nous devons constater que le ministère des Finances, sans doute parce que le problème est d'abord apparu comme économique et financier, est très impliqué dans le dossier. Même si les moyens ne sont pas toujours au rendez-vous, cette action doit être soulignée. Par contre, elle apparaît à elle seule insuffisante. La concertation ne s'est pas déroulée comme nous l'aurions souhaité ailleurs et comme cela apparaît indispensable.

En particulier, nous souhaitons que les partenaires sociaux mettent à profit cette année 2001 pour que les questions posées sur les lieux de travail trouvent des réponses satisfaisantes. Seuils sociaux, éléments de la feuille de paie, structures de rémunérations, prestations sociales doivent en urgence être examinées. D'ores et déjà l'information des salariés doit être programmée, une concertation engagée sur l'ensemble des sujets.

Nous aurions souhaité également que la question de la mutualisation des coûts soit abordée. Tous les secteurs professionnels ont mentionné le problème des coûts de l'opération, leurs répercussions entre clients, usagers, personnels. Cela aurait mérité un débat dans la transparence et permis des propositions impliquant les différents intervenants.

Concernant plus précisément les consommateurs, nous voulons saluer le travail réalisé par leurs associations. Nous voudrions insister sur l'incitation à l'euro majeur dès juillet 2001.

Les consommateurs souhaitent également que les relations avec les banques fassent l'objet de discussions sur un possible droit à l'erreur. Les clients ne devraient pas faire l'objet d'inscription dans le fichier des incidents de paiement sans un débat préalable avec le gestionnaire.

La saisine telle qu'elle était rédigée aurait permis d'aborder les questions pratiques d'extension de l'euro scriptural dès juillet 2001 et de lancement de l'euro fiduciaire dans les meilleures conditions.

Le groupe de la CGT considère que le Conseil a manqué une occasion d'apporter un éclairage spécifique sur ce dossier. En conséquence et en fonction des amendements retenus, le groupe s'est abstenu.

Groupe de la CGT-FO

Le projet d'avis note avec raison que, pour la majorité de la population, la perspective du passage à l'euro apparaît encore bien lointaine, même si, depuis le début de l'année, on peut relever un regain d'intérêt dans la presse française.

Le groupe Force ouvrière regrette que le public n'ait pas vraiment pris conscience des enjeux importants que vont constituer l'utilisation dans la vie courante de la monnaie européenne et l'abandon du franc.

Chacun se souvient des difficultés engendrées par le passage des anciens aux nouveaux francs, difficultés à ce jour encore perceptibles notamment chez les personnes âgées ou en difficultés sociales. Il est à craindre hélas, qu'une fois encore, ces populations se retrouvent en situation délicate dès 2002.

C'est pourquoi Force ouvrière reprend à son compte les analyses portant sur la nécessité de réaliser un effort collectif de sensibilisation afin de préparer la population et pour prévenir des réactions du type report de consommation qui

pourraient affecter l'activité économique de notre pays. Aussi importe-t-il de dépasser rapidement les discours convenus et les déclarations d'intentions.

Sans mésestimer l'action des autres catégories professionnelles, le groupe FO intervient sur celle des agents publics pour la mise en œuvre concrète de l'euro.

Lors de l'examen du rapport de M. Jean-Jacques Bonnaud, en 1998, sur « les conditions d'une bonne acceptation de l'euro par les citoyens », le groupe Force ouvrière avait souhaité, pour les services administratifs en contact avec le public, un accroissement des moyens humains, ceci dès la phase de transition.

FO approuve l'avis qui affirme que « l'information et la formation doivent être la priorité » tant le retard pris dans ce domaine est important, même si ici ou là des initiatives des services publics sont à signaler.

Cependant, cette proposition, pour utile qu'elle soit, ne résout pas le problème des effectifs.

En effet, pour assurer la réussite de cette opération, ce sont des professionnels qu'il y a lieu de mettre au contact du public et ce sont des emplois statutaires qui doivent être créés simultanément pour garantir la continuité de la mission de service public.

Par ailleurs FO rappelle que les observatoires départementaux ont été mis en place sans les moyens nécessaires.

Sans un effort important en effectifs, il est certain que ces outils essentiels que sont ces observatoires seront dans l'impossibilité de remplir efficacement leur mission et, malgré leur dévouement, les agents publics, seront, une nouvelle fois, rendus responsables du retard de traitement des dossiers, en raison d'une absence de volonté politique de renforcement des effectifs.

Parce qu'elles sont proches des usagers, les mairies seront l'un des lieux privilégiés de la mise en œuvre et du suivi de l'euro, mais encore faut-il que les services de l'Etat leur procurent les moyens nécessaires pour répondre aux besoins du public, en particulier pour les petites et moyennes collectivités.

FO s'inquiète encore plus pour les communes de l'Outre-mer qui auront un rôle plus important que leurs homologues métropolitaines compte tenu de la dispersion de leurs populations, de leur fragilité sociale et des difficultés des réseaux bancaires.

Enfin FO s'interroge, à cette occasion, sur l'opportunité de faire cesser l'activité bancaire du Trésor public, avec toutes ses conséquences, d'ici le 31 décembre 2001.

Parmi les mesures proposées dans le projet d'avis, deux d'entre elles attirent plus particulièrement l'attention de Force ouvrière :

- la mise en place par les banques d'un service de base pour les populations les plus vulnérables pendant la période de transition ;
- la nécessité de parer aux problèmes de sécurité inévitables compte tenu du volume des échanges de billets à réaliser dans cette période.

Sur la première proposition, le groupe Force ouvrière souhaite que le service à ces populations ne se limite pas à la période de transition mais soit

pérennisé, d'autant que son utilité n'est pas seulement liée, et de loin, à la mise en place de l'euro.

Quant à la seconde proposition, chacun a à l'esprit les tragédies qui se déroulent à l'occasion de transferts de fonds en période ordinaire.

Raison de plus pour que le Conseil économique et social recommande la mise en place rapide des dispositifs de sécurité exigés par les personnels et prévus par la récente réglementation et ceci pour les points les plus sensibles, avant la période de transition.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe FO s'abstient sur le projet d'avis.

Groupe de la coopération

Pour la première fois dans leur histoire, douze pays européens s'apprêtent à faire la même chose en même temps. Ils vont faire descendre la même monnaie dans leurs rues respectives. Le symbole est fort et l'entreprise hors du commun. Elle l'est d'autant plus que, dans la rue, personne ne considère encore l'euro comme une monnaie d'échange, ce qu'elle est déjà. Aussi il appartenait au Conseil économique et social de vérifier si la transformation hexagonale, prévisible et profonde des habitudes, des cultures et des références quotidiennes, était préparée avec une chance maximale de réussite.

Dans ses travaux, notre institution a constaté que :

- les structures et les rouages publics, privés, économiques et sociaux du pays sont mobilisés ;
- le maillage des prescripteurs est serré, voire surabondant, au risque de susciter l'optimisme béat ou la crainte apocalyptique.

Le changement de monnaie scripturale est appréhendé avec la garantie qu'en matière de monnaie de compte et de titres la correction a posteriori est toujours permise. Ce n'est guère possible dans le cas d'opérations conclues avec de la monnaie fiduciaire. Le « compte compté » a ses exigences et constitue un acte que l'on remet difficilement en question. En l'espèce, l'interpellation de l'avis se devait d'être forte.

Nous pensons tout d'abord au public vulnérable. Les mesures répertoriées par l'avis méritent d'être popularisées. Il faut susciter la démarche d'entraide et, qui sait, rassurer les bons esprits qui, depuis M. Jourdain, n'ont rien compris à la mathématique. Nous pensons ensuite aux interrogations légitimes soulevées par les incidences du changement d'unité monétaire sur la fixation du prix de marché. Il importe déjà de ne pas diaboliser le processus. Pour cela, le plus simple est de multiplier les contacts de proximité entre la distribution, les services, les coopératives et les associations de consommateurs. Le passé montre que l'on peut compter, surtout depuis l'abrogation des ordonnances de 1945, sur le sens pédagogique des uns et la vigilance des autres. Nous pensons encore à la conversion des « bas de laine ». Abordons cette question en face et sur la place publique. Par contre restons fermes sur l'application des lois réprimant la fausse monnaie et l'argent sale. Nous pensons enfin au comportement civique. Nous allons vers une période délicate, celle des six premières semaines de 2002. Elle verra cohabiter la double encaisse, les soldes, les changements d'échelle de

valeur, le gonflement du cash, l'émergence des « bas de laine ». Nous ne pouvons ignorer les tentations que cela provoquera chez les adeptes de l'abus de faiblesse et les partisans de la spirale du pire. Déclarons cette période : cause nationale. Elle mériterait, pour le moins, un pacte social tacite et une véritable mobilisation des Français.

Pour réussir le lancement d'une monnaie commune que chacun espère confiante et sonnante, faisons tout pour ne pas trébucher.

Groupe des entreprises privées

Nous félicitons le rapporteur de s'être centré sur les aspects pratiques pour le citoyen, ce dont tous les acteurs vont devoir maintenant traiter.

L'introduction de la monnaie unique est considérée, aujourd'hui, comme un fait acquis. Les interrogations existentielles n'ont donc qu'un intérêt rétroactif. Nous bénéficions en effet, dès maintenant, des effets positifs de l'euro, notamment de la stabilité monétaire interne à l'euro zone.

L'avis décrit avec précision et exactitude les scénarios d'introduction des billets et des pièces, de retrait définitif du franc ainsi que le rôle des différents acteurs. Nous nous réjouissons qu'il ne remette pas en cause ces scénarios qui ont été approuvés par les pouvoirs publics et constituent aujourd'hui le socle sur lequel chacun a engagé sa préparation. Les propositions présentées rencontrent donc, pour l'essentiel, notre assentiment. Nous tenons cependant à insister sur les points suivants.

La responsabilité des pouvoirs publics est première : il leur appartient d'assurer la coordination de l'ensemble du processus et de suivre son exécution ; il leur revient également d'assurer la communication d'accompagnement de cette mutation sans précédent ; ils doivent, enfin, prendre les mesures de sécurité, des personnes et des biens, adaptées à des flux financiers qui vont se chiffrer en centaines de milliards de francs.

Les entreprises doivent agir vite car elles doivent précéder le passage à l'euro des particuliers et non le suivre. L'engagement fort de nombre d'entre elles ainsi que celui des chambres de commerce et des organisations professionnelles est acquis. Mais le risque de retard demeure. Les actions de communication du gouvernement doivent d'ailleurs également viser les PME et le commerce, et doivent être amplifiées.

Les entreprises privées sont totalement engagées dans la préparation de cette opération. Elles apporteront leur aide à leurs salariés et à leurs clients. Mais une mobilisation générale plus large s'impose, qui ne doit cependant pas aboutir à ce qu'on impose aux entreprises des charges indues. L'Etat devrait ainsi prendre à sa charge les éventuels kits aux particuliers, ce qui serait plus juste pour l'ensemble de nos concitoyens. Par ailleurs, des décisions devraient être prises le plus rapidement possible concernant l'accélération des amortissements d'investissements.

Les secteurs banque, commerce, distribution notamment auront à faire face à des surcharges de travail exceptionnelles, non compatibles avec le strict respect de la réglementation du travail. Il sera nécessaire de faire preuve de souplesse. Nous espérons donc que la proposition du rapporteur d'aménager la loi sera

suivie de mesures concrètes. Enfin, la période de double circulation doit être la plus courte possible. C'est la raison pour laquelle nous sommes réservés vis-à-vis de l'idée d'afficher la gratuité des échanges au-delà du 17 février 2002.

Le groupe des entreprises privées a voté favorablement l'avis.

Groupe des entreprises publiques

Le projet d'avis qui nous est soumis donne, de manière opportune, tout son sens politique le plus profond aux efforts difficiles d'adaptation à la nouvelle monnaie qui sont nécessaires, en soulignant qu'il s'agit d'un élément d'intégration identitaire puissant dont l'Europe a besoin pour se construire. Il indique, dans le même sens, les bénéfices que l'on peut déjà constater de la mise en place de l'euro et qui sont de nature à renforcer l'appropriation de la nouvelle monnaie.

De ce point de vue, le groupe des entreprises publiques adhère à l'ensemble des propositions formulées par le projet d'avis et ses remarques ont donc seulement pour objet de formuler une observation sur la forme de l'avis, une réflexion sur les arrondis et des propositions complémentaires sur deux points.

Sur la forme, la rédaction actuelle semble transformer en projets futurs des actions qui sont d'ores et déjà engagées parfois depuis longtemps. Ainsi, s'agissant des entreprises publiques, elles ont développé déjà de multiples actions concrètes.

S'agissant des arrondis, le projet d'avis préconise à juste titre qu'aucun prix ne soit changé à l'occasion de la mise en place de l'euro, que la conversion soit scrupuleusement exacte et que les règles d'arrondi arithmétique soient appliquées et expliquées. Cela nous semble essentiel pour asseoir la confiance dans la nouvelle monnaie. Cependant, nous ne pouvons pas sous estimer le fait, qu'à terme rapproché, un problème se posera, notamment dans le secteur commercial : celui des prix mémorisables, voire celui des « prix psychologiques », une pression vers la simplification.

Nos propositions complémentaires concernent la communication et l'information**.**

En matière de communication, parmi les mesures envisagées pour redonner plus de confiance dans l'euro, il paraîtrait judicieux de prévoir **une campagne, si possible à l'échelle européenne, de valorisation de l'euro** autour des thèmes suivants :

- monnaie stable, solide et pratique pour les voyages, les placements, la retraite ;
- monnaie utile pour l'emploi et la croissance en Europe ;
- à moyen - long terme, facteur de force pour l'Europe et d'attrait de capitaux.

De même, l'effort de communication et de formation pour **s'adapter aux publics les moins préparés** devrait-il comporter un important travail préparatoire.

En matière d'information, il faut souligner principalement l'importance des référentiels de prix qui devraient dans certains cas :

- comporter des fourchettes de prix pour éviter qu'ils ne soient interprétés comme des documents fixant des prix pour certaines catégories de produits ;
- indiquer les montants des principales prestations sociales ;
- intégrer aussi, au-delà des échelles de valeur pour les besoins quotidiens, quelques éléments d'échelle supérieure.

Enfin, le groupe des entreprises publiques, qui représente des entreprises dont plusieurs sont en contact avec des millions de clients et parfois de façon très dense sur l'ensemble de notre pays, tient à souligner l'importance essentielle de la sécurité.

Le groupe des entreprises publiques a voté le projet d'avis.

Groupe de la mutualité

La monnaie est un produit qui tient essentiellement sa valeur de facteurs psycho-sociologiques. Ces facteurs se résument dans le degré de confiance qu'exprime un peuple dans sa monnaie.

C'est pourquoi le titre de la saisine « L'euro et le citoyen » a paru alléchant. On pouvait sous ce titre examiner les réactions du citoyen français face à cette question, s'interroger sur le mécanisme de confiance qui liait le peuple de France au franc, puis se demander que faire pour aider à transférer cette confiance du Franc vers l'Euro.

Il est vrai qu'un travail sérieux a été effectué sur le passage à l'euro. Le projet d'avis regroupe les procédures de ce passage, en en déroulant le calendrier. Il s'interroge sur ce que doivent faire les forces productives pour assurer en quelques mois un passage en douceur. La monnaie étant la matière première de la sphère financière, c'est au système financier dans son ensemble que s'adresse le projet d'avis. Il suggère d'encourager à la dématérialisation accélérée de la monnaie par l'utilisation intensive des cartes bancaires, il se soucie de la récupération des pièces et billets et de la distribution concomitante de ces moyens de paiement en euros. Il demande que l'on s'inquiète du faux-monnayage, et même que les banques se penchent, pour le temps de la transition, vers un service bancaire minimum aux plus démunis… Toutes ces questions se devaient d'être posées et des réponses y sont proposées.

Mais, globalement, il résulte de cet ensemble que le citoyen est quelque peu oublié dans le descriptif et les recommandations faites. La confiance dans l'euro viendra pour une grande part de la certitude que les prix en euros ne subiront pas de glissement intempestif. Pour cela, la meilleure façon est de donner, à chaque citoyen, les moyens de la comparaison entre l'avant et l'après. Une première solution consisterait à laisser localement les partenaires concernés, y compris les associations de consommateurs et plus largement ceux de l'économie sociale, décider de maintenir, au-delà de la période légale, le système du double affichage des prix, de façon que le consommateur puisse établir sa comparaison sur les produits qu'il utilise habituellement.

Mais plus généralement, on peut parier qu'on assistera à un bouleversement général des politiques de prix, car il s'agira, pour les vendeurs,

de retrouver, d'une manière ou de l'autre, l'effet psychologique bien connu du prix annoncé sous la barre de la centaine, ou encore la facilité du prix arrondi. Un chapitre spécial aurait pu analyser, dans le détail, ces problèmes et le Conseil économique et social faire connaître ses recommandations au secteur de la distribution : demander, par exemple, que la législation sur les soldes soit étendue à l'ensemble des produits et services pour la période transitoire, et que les valeurs arrondies soient accompagnées de la mention du montant exact de la transformation des francs en euros. Ou bien banaliser les méthodes mnémotechniques de conversion, ce qui permettait de rassurer plus encore le consommateur. S'il est rassuré, le citoyen pourra croire en sa monnaie européenne, d'autant qu'il adhère à l'idée générale d'une monnaie qui puisse faire contrepoids au dollar, et qu'il souhaite renforcer l'harmonisation des territoires économiques européens, que seule peut garantir une monnaie unique.

Enfin, le groupe de la mutualité considère que, mieux que les jeux télévisés ou les loteries, la mobilisation de tous les personnels, enseignants en particulier, pour développer une formation à l'euro, faciliterait la réussite d'une opération unique dans l'histoire monétaire, dont l'Europe n'aura qu'à s'enorgueillir, pour peu qu'elle soit un succès.

Le groupe de la mutualité a voté positivement.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Pompidou : « Je voudrais m'exprimer sur un phénomène économique et social sans précédent : la confrontation d'une décision politique : l'euro et d'une perception humaine : celle du citoyen.

Le passage à l'euro est un enjeu majeur de la construction européenne. Il représente un instrument de cohésion entre les Etats membres de la zone euro. Quoi de plus symbolique que la mise en commun d'une seule et même monnaie, tant sur le plan économique que sur le plan social ? Le passage à l'euro est une opération d'envergure inégalée dont le centre névralgique est le citoyen. Il implique efficacité et rigueur. Efficacité : 50 milliards de pièces de monnaie, 14,5 milliards de billets de banque à produire et à répartir d'ici le 1er janvier 2002, soit dans 342 jours. La rigueur dans la définition des caractéristiques des normes de qualité des pièces et des billets, en évitant tout risque de contrefaçon, mais en prenant en considération les contraintes liées aux distributeurs automatiques, aux systèmes de paiement par pièces, et aux capacités d'adaptation des consommateurs, notamment celles des citoyens fragilisés physiquement ou économiquement.

J'insisterai sur trois aspects principaux : la sécurisation des mouvements de fonds, l'adaptation de la loi de 1996, l'incitation à une cohésion sociale renforcée.

Des milliards d'euros vont circuler entre les Etats membres et au sein des Etats membres de la zone euro, c'est à chaque pays et en particulier au nôtre de prendre les mesures qui s'imposent tant sur le plan des moyens techniques d'amélioration de la sécurité des véhicules de transport (cf. ce qui a été réalisé en Belgique), sur le plan de l'organisation du travail, tant concernant les conditions de circulation et de livraison des fonds que sur le plan de la surveillance contre le

banditisme et la criminalité. Notre pays est doté d'un système de sécurité performant qui sera mobilisé, j'en suis certain.

L'adaptation de la loi de 1996 : sans modifier les lois de 1990 et de 1993 destinées à lutter contre le blanchiment d'argent, il importe de faire en sorte d'éviter toute inquisition abusive. Dans un tel domaine, il faut certainement faire confiance au doigté des politiques et notamment des élus mais la société civile et notre assemblée doivent pouvoir s'exprimer : notre rapporteur y a été attentif.

Quant à l'incitation à une plus grande cohésion sociale, l'adaptation à l'euro sera certainement moins longue que celle des anciens aux nouveaux francs. L'euro est en effet un concept nouveau et le cerveau humain s'adapte à la nouveauté, il n'y a qu'à voir la révolution informatique. Lorsque le portefeuille est touché, l'esprit s'adapte par assimilation : un euro = un pain, dix euros = un menu rapide, cent euros = deux moutons élevés en plein air, mille euros = le SMIC à peu de choses près, dix mille euros = une voiture petite, mais sûre et confortable.

Les retraités frontaliers percevront rapidement le bénéfice du passage à l'euro, eux qui perdent 8 à 10 % du montant de leur retraite du fait des variations des taux de change et de la centralisation à l'étranger de certains versements des retraites. Quant aux personnes touchées par la précarité sociale, elles ne devront pas être les laissés pour compte de la mutation vers l'euro. Les petites sommes sont vitales pour les plus démunis, d'où la nécessité de leur fournir un service bancaire de base adapté pour les personnes âgées, les personnes handicapées, pour les démunis. Les mairies des petites communes, mais aussi les services sociaux des grandes villes doivent jouer un rôle crucial en s'appuyant sur la vie associative qui joue un rôle démultiplicateur. La poste, les caisses d'épargne occupent également une place cruciale dans le dispositif, renforçant ainsi leur insertion rurale mais aussi leur rôle dans la société urbaine. Cette implication justifie amplement et entre autres leur caractère de service public, menacé par certaines politiques européennes.

En conclusion, il faut féliciter le rapporteur, M. de La Loyère. Le projet d'avis permet d'aller de l'avant, le rôle de notre institution et de ses membres est indispensable pour aider à la sensibilisation du citoyen au passage à l'euro, pour renforcer la confiance. Le passage à l'euro représente une mutation économique et sociale qui touche à l'identité du citoyen, il doit mobiliser tous les acteurs du monde économique et du secteur social de notre pays afin de lui assurer la place qui lui revient dans l'Union européenne. Pour ces raisons, j'ai voté pour ce projet d'avis ».

Groupe des professions libérales

Le 1er janvier 2002, les citoyens de la zone euro disposeront tous des mêmes pièces et des mêmes billets. Le rapporteur a mis en évidence les difficultés que rencontrent et vont rencontrer les Européens avec l'introduction de l'euro dans leur vie quotidienne. Alors que des efforts leur sont demandés, ils ne percoivent pas dans l'immédiat les avantages attendus. L'euro ne doit pas être perçu, aujourd'hui, comme une contrainte mais comme une opportunité bénéfique.

Le groupe des professions libérales a toujours été favorable à la monnaie unique. Cependant les professionnels libéraux ne peuvent pas tous avoir la même approche sur la mise en circulation de l'euro. Ils exercent au sein d'entreprises en majorité de petite taille et savent que le basculement en euro présentera des difficultés et des coûts d'adaptation aujourd'hui difficilement chiffrables. Or le rapport est explicite : « chaque acteur du basculement en euro devra assumer les coûts qui lui reviennent ».

Les professionnels libéraux sont, du fait de leur situation de proximité à l'égard de la population, des médiateurs indispensables pour faciliter le passage à l'euro. Notre groupe se félicite que le rapport mentionne particulièrement la situation préoccupante des populations fragiles. Ainsi les professionnels du droit, du chiffre et de la santé rendront des services éminents.

Il sera utile de disposer rapidement d'un relevé des procédures retenues dans les autres pays de la zone euro et de leur état d'avancement. D'autre part, de nombreux candidats frappent à la porte de l'Europe. Pour beaucoup de secteurs d'activité, c'est un sujet d'inquiétude par les risques de déstabilisation qu'il comporte. Un effort pédagogique de l'ensemble des corps sociaux permettra de franchir au mieux le passage à l'euro, pour ensuite ouvrir plus largement l'espace européen.

Rappelons enfin que 2002 est la date d'un autre rendez-vous tout aussi important pour les entreprises de moins de 20 salariés, c'est-à-dire pour la majorité des professions libérales : la mise en application de la loi sur la réduction du temps de travail. L'organisation du travail des petites entreprises sera donc doublement sollicitée.

« L'euro et le citoyen », le Conseil économique et social a eu raison de se saisir de ce sujet. Le rapporteur s'est fixé comme objectif d'être pédagogique et pragmatique. Il a réussi son exercice. De notre capacité à réussir ce « challenge » dépendra à l'avenir la confiance des citoyens des Etats membres et des puissances économiques étrangères.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre rapidement les recommandations formulées. Notre assemblée aura le devoir d'en assurer le suivi et de favoriser toutes formes de manifestations ou rencontres destinées à populariser cette opération. Le groupe des professions libérales soutient cette démarche, il a donc voté cet avis.

Groupe de l'UNAF

La création de la monnaie unique est le résultat d'une volonté politique liée à la construction européenne. Dans un peu plus de 300 jours, l'euro sera la seule monnaie utilisée dans notre pays et deviendra la monnaie de l'Europe. C'est un événement majeur pour une prise de conscience de notre appartenance à l'Union européenne. La monnaie est un phénomène social total qui mêle aspects psychologiques et sociologiques et qui touche à tous les éléments de fonctionnement de la société et aux ressorts personnels de l'individu. Comme le précise l'avis, l'introduction de l'euro doit s'accompagner d'un effort collectif pour *« donner du sens »* à cette opération. En effet, tous les citoyens sont engagés dans cette mutation profonde qu'implique l'apprentissage d'un nouveau

langage monétaire, avec la constitution de nouvelles échelles de valeurs ou de nouveaux référentiels de prix. L'acquisition de nouveaux repères est nécessaire à chacun pour penser en euros le plus rapidement possible et disposer d'une pleine autonomie en termes d'achat et de maîtrise de son budget.

Le mouvement associatif familial est conscient des responsabilités et du rôle qu'il peut jouer en direction de l'ensemble des familles et en direction des personnes, des ménages ou des familles les plus fragiles. L'introduction de l'euro ne doit pas être un facteur supplémentaire d'exclusion sociale ou économique. L'UNAF, les UDAF et les associations familiales sont impliquées dans divers programmes d'accompagnement du passage à l'euro des personnes ou des familles les plus démunies ou fragiles, avec une attention particulière pour celles qu'elles aident dans leurs services de tutelle. L'objectif est de mobiliser la chaîne des solidarités familiales, en particulier avec l'appui des jeunes générations. La place des associations doit être confortée, ainsi que les moyens mis à leur disposition, car elles assurent une présence sur le terrain et contribuent à l'information du citoyen, dans le but de donner à chacun la capacité d'une autonomie.

Le passage à l'euro doit être financièrement neutre pour les consommateurs qui doivent faire preuve d'une vigilance accrue face aux risques de dérive des prix avec la pratique de l'arrondi ou pour faciliter les transactions, ou encore dans la généralisation des nouveaux modes de paiement tel le porte-monnaie électronique. La nécessité de contrôles stricts s'impose, avec des mesures de sanction dans le cas de conversions tronquées.

Enfin, des actions spécifiques urgentes doivent être conduites pour certains publics en difficulté en s'appuyant sur les réseaux associatifs et les solidarités familiales, en évitant des dispositifs trop marqués qui génèrent un sentiment d'exclusion et en se servant de l'euro comme un élément de socialisation et d'élargissement des connaissances.

Le groupe de l'UNAF partage l'essentiel des propositions de l'avis et s'est prononcé positivement.

Groupe de l'UNSA

Pour l'UNSA, l'Europe, plus que jamais, est notre avenir. L'Union monétaire en est un des éléments indispensables aux côtés du renforcement de la construction politique et de sa démocratisation. La monnaie unique doit conduire à la recherche d'une harmonisation plus poussée en matière fiscale et sociale. Le refus du « moins-disant social » réclame des régulations efficaces et des politiques de développement économique et social ambitieuses.

Le passage à l'euro est inéluctable. L'UNSA s'est de longue date déclarée favorable à la monnaie unique, même si des difficultés ne manqueront pas de se présenter. S'il est difficile de tout prévoir, de tout anticiper, pour que l'euro soit un succès, il est nécessaire de prendre toutes les précautions indispensables pour sa mise en place.

L'euro doit être considéré comme un accélérateur de la construction européenne. Pour cela, il doit être perçu comme l'instrument des citoyens et non

uniquement comme celui des marchés. Désormais, la question n'est plus « pourquoi l'euro ? » mais « comment l'euro ? ».

Concrètement, c'est parce que cette mutation majeure va toucher tous les citoyens quotidiennement, dans tous leurs actes économiques, qu'elle nécessite un formidable effort pour faciliter l'acceptabilité de l'euro.

Le rôle dévolu au secteur public est de première importance et il se doit d'être exemplaire. Il doit avoir lieu sans tarder au cours de la période de transition, sinon le basculement de tous les repères et des normes, d'un seul coup, aura des conséquences psychologiques, financières et politiques incalculables.

Le secteur public, dont l'école (même si les jeunes ont une plus grande faculté d'adaptation), doit être mobilisé pour à la fois informer mais aussi former voire rassurer. Cela implique la mobilisation des fonctionnaires mais aussi celle des grands services publics (SNCF, RATP, EDF-GDF…) qui seront d'excellents vecteurs.

Les systèmes d'affichage doivent favoriser l'intégration, par le citoyen, de nouveaux repères entre les prix et l'évolution du pouvoir d'achat. Pour cela, ce sont tous les acteurs économiques qui sont concernés notamment par la généralisation de « bonnes pratiques » : vérité des prix, « arrondissements » fiables, etc.

Même si les actions proposées par l'avis lui semblent pour la plupart opportunes, l'UNSA déplore que les solutions pratiques en direction des citoyens n'aient pas été davantage explorées. S'il ne s'agit pas d'en faire un inventaire exhaustif, on ne peut nier les difficultés de tous ordres, au premier chef les aspects psychologiques, qui risquent de se présenter, la confiance dans l'euro étant déterminante pour sa réussite.

L'UNSA s'est abstenue.

DOCUMENT ANNEXE

Annexe 1 : règles de conversion et d'arrondissage

1 EURO = 6,55957 FRANCS

Le règlement du Conseil européen 1103/97 du 17 juin 1997 précise que les taux de conversion sont exprimés pour la contre-valeur d'un euro dans chacune des unités monétaires nationales des Etats membres participants. Ils comportent six chiffres significatifs (total des chiffres avant et après la virgule) et non pas six décimales, soit pour le franc cinq chiffres après la virgule. Les taux de conversion ne peuvent être ni arrondis ni tronqués : on doit donc conserver les six chiffres significatifs pour procéder aux conversions.

Les taux de conversion irrévocables sont utilisés pour les conversions entre l'euro et les unités monétaires nationales et inversement. Il est interdit d'utiliser des taux inverses calculés à partir des taux de conversion. Ainsi une conversion unité monétaire nationale/euro consistera en une division du montant exprimé en unité monétaire nationale par le taux de conversion de l'euro contre celle-ci.

Exemples :

12 euros = (12 X 6,55957) francs = 78,7148 francs (6 chiffres significatifs), arrondi à 78,71 francs ;
53 francs = (53/6,55957) euros = 8,07980 arrondi à 8,08 euros ;

Les arrondis des montants en euros se feront au « cent » supérieur ou inférieur le plus proche (l'arrondi des montants en unité monétaire nationale s'effectue à la subdivision de l'unité monétaire nationale la plus proche). Si l'application du taux de conversion donne un résultat qui se situe exactement au milieu, la somme est arrondie au chiffre supérieur :

Exemples :

15,324 euros est arrondi à 15,32 euros ;
15,327 euros est arrondi à 15,33 euros ;
15,325 euros est arrondi à 15,33 euros ;

Des recommandations complémentaires aux textes communautaires ont été élaborées en France[1] en ce qui concerne les conversions suivies de conversions inverses, les conversions de sommes et produits et le traitement comptable des opérations de conversion d'arrondissage.

[1] Cf. « *Le passage à l'euro : les arrondis, recommandations »,* mai 1997, ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie, mission euro, AFECEI, Banque de France, Conseil national de la comptabilité.

- **Conversion suivie d'une conversion inverse.**

Dans le cas d'une conversion euro/franc/euro, le montant initial est automatiquement retrouvé compte tenu de la plus grande précision du franc par rapport à l'euro.

Exemple :

> 12 euros = (12 X 6,55957) francs = 78,7148 francs (six chiffres significatifs), arrondi à 78,71 francs
>
> 78,71 francs = (78,71/6,55957) euros = 12 euros.

En revanche, il n'en va pas de même pour une conversion en sens inverse francs/euro/franc. Cette opération conduit à un écart de conversion qui ne devrait pas dépasser trois centimes.

Exemple :

> 28,31 francs = (28,31/6,55957) euros = 4,31583 euros, arrondi à 4,32 euros ;
>
> 4,32 euros = (4,32 X 6,55957) francs = 28,3373 francs, arrondi à 28,34 francs.

L'écart joue tantôt à l'avantage, tantôt au détriment du débiteur. Au plan macro-économique, l'ensemble des opérations devrait s'équilibrer. Par ailleurs, les systèmes de paiement français seront à même de résoudre cette difficulté et permettront de retrouver la somme initiale exacte à l'issue des opérations. Dans le cas où la conversion sera réalisée librement en amont des systèmes par le débiteur, le principe suivant sera appliqué : *« tout débiteur sera libéré de sa dette à trois centimes près si un écart apparaît après une utilisation stricte des règles d'arrondissage du règlement communautaire ».* Une disposition législative sera prise à cet effet.

- **Conversion d'une somme ou d'un produit.**

Arithmétiquement, la conversion d'une somme d'articles n'aboutit généralement pas au même résultat que la somme des mêmes articles convertis individuellement (« la somme des arrondis n'est pas égale à l'arrondi de la somme »). Il en est de même pour la conversion des produits.

Dans un souci de simplicité et afin de limiter les écarts liés aux opérations de conversion et d'arrondissage, il est recommandé de ne convertir que le résultat final et non chaque poste de l'opération. La profession bancaire se propose d'appliquer cette règle dans ses relations avec les clients.

- **Le traitement comptable des opérations de conversion et d'arrondissage.**

Il est recommandé pour les entreprises d'enregistrer les écarts liés aux arrondis dans un compte unique constitutif d'un résultat financier ; l'enregistrement en compte de produits et charges exceptionnels est recommandé en cas d'écart significatif.